

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

Décembre 2019

CONTENU

RESUME	5
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	9
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES	14
2.1.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN.....	14
2.1.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	14
2.1.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	17
2.1.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	18
2.1.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20
2.2.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	22
2.2.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	22
2.2.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	26
2.2.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	26
2.2.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	29
2.3.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE	31
2.3.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	31
2.3.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	34
2.3.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	35
2.3.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	38
2.4.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU	40
2.4.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	40
2.4.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	43
2.4.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	43
2.4.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	46
2.5.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	48
2.5.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	48
2.5.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	51
2.5.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	51
2.5.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	54
2.6.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER	56
2.6.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	56
2.6.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	59
2.6.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	59
2.6.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	62
2.7.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	64
2.7.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	64
2.7.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	67

2.7.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	68
2.7.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	70
2.8.SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	73
2.8.1.EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	73
2.8.2.ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019.....	76
2.8.3.PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024	77
2.8.4.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	80
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION	82
3.1.PRODUCTION	82
3.2.PRIX ET INFLATION	83
3.3.FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	84
3.4.COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	85
3.5.SITUATION MONETAIRE.....	86
3.6.ETAT DE LA CONVERGENCE	88
4. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	90
5. ANNEXES.....	91

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2017 et 2020 (en %)	9
Tableau 2 Evolution des indicateurs de convergence du Bénin	21
Tableau 3: Evolution des indicateurs de convergence du Burkina Faso	30
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Côte d'Ivoire.....	39
Tableau 5 : Evolution des indicateurs de convergence pour le Mali	55
Tableau 6 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Niger	63
Tableau 7 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Sénégal.....	72
Tableau 8 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Togo.....	81
Tableau 11 : ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019	91
Graphique 1 Evolution des cours du pétrole (en dollar le baril), 1999-sept 2019	11
Graphique 2: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Bénin, 2015-2019.....	15
Graphique 3: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Burkina Faso, 2015-2019	23
Graphique 4: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Côte d'Ivoire,2013-2019.....	32
Graphique 5: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Guinée-Bissau, 2015-2019	41
Graphique 6: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Mali, 2015-2019	49
Graphique 7: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Niger, 2015-2019.....	57
Graphique 8: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Sénégal, 2015-2019.....	65
Graphique 9: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Togo, 2015-2019.....	74
Graphique 10: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union, 2015-2019	83

RESUME

Sur la base des projections du FMI effectuées en octobre 2019, la croissance mondiale se situerait à 3,0% en 2019, contre 3,6% en 2018, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale en 2008, en relation avec un ralentissement de l'industrie manufacturière et du commerce mondial. Dans les pays avancés, la croissance s'afficherait à 1,7% contre 2,3% en 2018, tandis que dans les pays émergents et les pays en développement, elle serait de 3,9% en 2019, après 4,5% en 2018. En Afrique subsaharienne, la croissance se maintiendrait à 3,2% en 2019.

L'**inflation** globale décélèrerait en 2019, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, le taux d'inflation se situerait à 1,5% en 2019, contre 2,0% en 2018. En Afrique subsaharienne, l'atténuation des pressions inflationnistes se poursuivrait. L'inflation annuelle ressortirait à 8,4% en 2019, après 8,5% en 2018

L'indice des **cours des produits de base** diminuerait de 5,5%, sous l'effet de tensions commerciales persistantes et de la crainte d'un ralentissement de l'économie mondiale. Les cours du pétrole s'établiraient à 61,8 dollars en 2019, contre 68,3 dollars en 2018, soit un repli de 9,6%. S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée au terme des neuf (9) premiers mois de 2019, comparés à leurs moyennes de 2018. Les prix du cacao, du caoutchouc, de l'or et du phosphate ont affiché des hausses tandis que ceux du café robusta, du coton, de la noix de cajou, de l'huile de palme et de l'huile de palmiste se sont inscrits en baisse.

Sur les marchés des changes, au terme des neuf (9) premiers mois de l'année 2019, l'euro s'est replié vis-à-vis des principales devises en raison des craintes d'un ralentissement de la croissance en zone euro et des inquiétudes politiques. En conséquence, pour la première fois depuis 2016, le Franc CFA s'est déprécié face au dalasi gambien, au franc guinéen et au naira nigérian.

S'agissant de la politique monétaire, dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance mondiale, la politique monétaire s'est assouplie de manière presque simultanée dans tous les pays avancés et pays émergents. En Afrique de l'Ouest, les banques centrales du Ghana et du Nigéria ont abaissé leurs taux directeurs. Au niveau des Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO a maintenu ses taux directeurs inchangés.

C'est dans cet environnement que les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué en 2019.

Les bonnes performances macroéconomiques se maintiendraient en 2019, avec un taux de croissance de 6,6% comme en 2018, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité. Le secteur primaire profiterait de la poursuite des actions d'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, notamment, la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres ainsi que des bonnes conditions favorables. Au niveau du secteur secondaire, le dynamisme se maintiendrait, sous l'effet de la poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures structurants et des industries extractives. Le secteur tertiaire profiterait du développement des activités de transport, de commerce, de communication et des services bancaires. **Par pays, le taux de croissance se présenterait en 2019, comme suit : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,0%), Côte d'Ivoire (+7,5%), Guinée-Bissau (+5,1%), Mali (+5,6%), Niger (+6,3%), Sénégal (+6,0%) et Togo (+5,3%).**

En 2019, le niveau général des prix enregistrerait un recul, en relation avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des Etats membres, et la baisse attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -0,7% contre 1,2% en 2018. Tous les États membres, respecteraient la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (-1,3%), Burkina Faso (-3,1%), Côte d'Ivoire (+0,6%), Guinée-Bissau (+0,9%), Mali (-2,4%), Niger (-2,4%), Sénégal (+1,2%) et Togo (+0,6%).

L'exécution des opérations financières dans les Etats se caractériserait en 2019, par un solde global de l'Union de -3,0% contre -3,8% en 2018, et un solde global, hors dons, de -5,3% contre -5,7% en 2018.

Les recettes totales progresseraient de 9,4% pour représenter 18,2% du PIB, après 18,0% du PIB en 2018. Les recettes fiscales augmenteraient de 10,1%, entraînant un taux de pression fiscale de 16,1% contre 15,8% en 2018.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 7,1% pour représenter 22,8% du PIB, sous l'effet de la hausse des dépenses en capital de 10,7%, l'augmentation des dépenses courantes étant de 5,0%. Les paiements au titre des intérêts sur la dette publique seraient en hausse de 3,6%. La progression des dépenses en capital s'expliquerait, principalement, par la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques. Les hausses les plus importantes seraient enregistrées au Bénin (+22,2%), en Côte d'Ivoire (+22,5%), en Guinée-Bissau (+96,8%) et au Mali (+20,3%).

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2019, à 45,7% contre 46,4% en 2018.

La situation extérieure de l'Union se traduirait, en 2019, par un solde global excédentaire de 609,6 milliards, après 1.088,2 milliards en 2018. Le maintien du solde positif de la balance des paiements s'expliquerait par la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que couvrir le déficit des transactions courantes, attendu en nette détérioration.

La situation monétaire de l'Union à fin août 2019, comparée à celle à fin décembre 2018, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Pour 2020, la dynamique de l'activité économique dans l'Union se poursuivrait avec un taux de croissance de 6,6%. **Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,4%), Côte d'Ivoire (+7,3%), Guinée-Bissau (+5,6%), Mali (+4,9%), Niger (+6,0%), Sénégal (+6,8%) et Togo (+5,5%).**

Au plan des finances publiques, la consolidation budgétaire se poursuivrait. En effet, le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal ressortirait à -2,7% en 2020, contre -3,0% en 2019. Quant au solde global, hors dons, il serait de -5,0% du PIB contre -5,3% en 2019. L'amélioration de ces soldes résulterait de la hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus importante des recettes.

En ce qui concerne les **Programmes pluriannuels de convergence, ils ont été transmis par tous les Etats membres**. Dans l'ensemble, ils sont en cohérence avec les cadres de référence nationaux (plans nationaux de développement) et les Programmes Economiques et Financiers en cours de mise en œuvre avec le FMI. Ils

sont, également, caractérisés par une amélioration continue des performances en matière de convergence.

Au regard des données contenues dans ces Programmes, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, tous les autres Etats membres respecteraient l'ensemble des critères de convergence de premier rang contre deux (2) Etats en 2018. Ainsi, les conditions de convergence seraient réunies en 2019. Pour 2020 et sur la durée des Programmes, les prévisions indiquent que les perspectives de convergence restent favorables. En effet, tous les Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang. Dans ces conditions, l'accès à la phase de stabilité serait possible à partir de 2021.

Des risques pèsent toutefois sur ces perspectives. Il s'agit, en particulier, de la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, du maintien de la fermeture des frontières terrestres par le Nigéria, de l'évolution défavorable des cours des matières premières et de l'instabilité sociopolitique pouvant découler des échéances électorales prévues dans certains Etats membres.

INTRODUCTION

Le présent Rapport semestriel d'exécution de la Surveillance Multilatérale procède à l'examen des Programmes pluriannuels de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité au titre de la période 2020-2024, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA.

Pour ce faire, le rapport analyse les estimations macroéconomiques de l'année 2019 et apprécie les projections faites par les Etats membres dans le cadre de leurs Programmes pluriannuels. Il s'articule autour des points suivants :

- l'environnement économique international ;
- la situation économique et financière des Etats membres de l'Union ;
- la situation économique et financière de l'Union ;
- l'état de la convergence dans les Etats membres et dans l'Union.

Les données statistiques utilisées dans le cadre de ce travail, sont celles fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE), conformément à la Directive n°01/96/CM/UEMOA relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA et par la BCEAO. Elles sont arrêtées au 22 novembre 2019.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

En **2019**, la **croissance mondiale** se situerait à 3,0% contre 3,6% en 2018, en relation avec un ralentissement de la production manufacturière et des échanges commerciaux. Pour **2020**, la croissance mondiale s'améliorerait pour atteindre 3,4%.

Dans les **pays avancés**, la croissance s'afficherait à 1,7% en 2019, contre 2,3% en 2018. Aux Etats-Unis, le taux de croissance ralentirait à 2,4% après 2,9% en 2018, du fait, notamment, des effets de l'adoption tardive du budget (shut down) et d'un fléchissement des investissements. Dans la zone euro, l'expansion économique se situerait à 1,2% après 1,9% en 2018, en lien avec la faiblesse des exportations et le repli d'activité dans l'industrie automobile, suite à des chocs spécifiques, telles que les perturbations dues aux nouvelles normes d'émission de gaz. Le rythme de progression de l'activité économique au Japon se maintiendrait à 0,9%, sous l'effet du bon niveau de la consommation publique et privée. Au Royaume-Uni, les incertitudes liées au Brexit continuent de peser sur la croissance économique qui ressortirait à 1,2% après 1,4% un an plus tôt.

Dans les **pays émergents et les pays en développement**, la croissance ralentirait à 3,9% en 2019, contre 4,5% en 2018. En Chine, le ralentissement de la croissance se poursuivrait pour ressortir à 6,1% contre 6,6% en 2018, en lien avec la faiblesse de la demande extérieure, suite aux mesures tarifaires imposées par les Etats-Unis. Un ralentissement serait, également, enregistré en Inde avec un taux de croissance de 6,1% en 2019, après 6,8% en 2018, en raison de faiblesses dans l'automobile et l'immobilier.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2017 et 2020 (en %)

	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
Monde	3,8	3,6	3,0	3,4
Pays avancés	2,4	2,3	1,7	1,7
- USA	2,2	2,9	2,4	2,1
- Zone euro	2,4	1,9	1,2	1,4
- Japon	1,9	0,8	0,9	0,5
Pays émergents et pays en développement	4,8	4,5	3,9	4,6
- Chine	6,8	6,6	6,1	5,8
Afrique Subsaharienne	2,9	3,2	3,2	3,6
- Afrique du Sud	1,4	0,8	0,7	1,1
- CEDEAO	2,4	3,1	3,4	3,5
• Nigéria	0,8	1,9	2,3	2,5
• Ghana	8,4	6,3	7,6	7,6

Sources : FMI, Perspectives Economiques Mondiales Octobre 2019, Commission de la CEDEAO ; (p) prévision

En **Afrique subsaharienne**, la croissance se maintiendrait à 3,2% en 2019 comme en 2018. Au Nigéria, le taux de croissance de l'activité poursuivrait sa remontée pour

ressortir à 2,3% en 2019, après 1,9% en 2018, sous l'effet d'un redressement de la production et des cours du pétrole. En Afrique du Sud, la croissance maintiendrait presque son rythme ressortant à 0,7% en 2019, en dépit de quelques difficultés dans les secteurs agricole et minier.

L'**inflation** globale décélèrerait en 2019, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Dans les pays avancés, le taux d'inflation se situerait à 1,5% en 2019, contre 2,0% en 2018, dans la logique du fléchissement de la croissance et des prix de l'énergie. Aux Etats-Unis, la hausse des prix serait de 1,8%, après le niveau de 2,4% atteint en 2018. Dans la zone euro, l'augmentation des prix se situerait à 1,2%, contre 1,8% l'année précédente. Au Royaume-Uni, l'inflation ressortirait à 1,8% en 2019, contre 2,5% un an plus tôt. En revanche, la hausse des prix se maintiendrait à 1,0% en 2019 au Japon.

Dans les pays émergents et les pays en développement, le taux d'inflation ressortirait à 4,7% en 2019, après 4,8% en 2018. En Chine, l'inflation s'élèverait à 2,3% en 2019, contre 2,1% en 2018. En Inde, la hausse des prix se stabiliserait à 3,4% comme l'année précédente, de même qu'au Brésil avec un taux de 3,7%.

En Afrique subsaharienne, l'atténuation des pressions inflationnistes se poursuivrait. L'inflation annuelle moyenne ressortirait à 8,4% en 2019, après 8,5% en 2018. En Afrique du Sud, l'inflation se situerait à 4,4% après 4,6% un an plus tôt. La réduction de l'inflation s'observerait, également, au Nigéria et en Angola, avec des taux respectifs de 11,3% et 17,2% en 2019, contre 12,1% et 19,6% l'année précédente. La même tendance serait enregistrée au Ghana, le taux d'inflation étant projeté à 9,3% contre 9,8% en 2018.

Après le fléchissement à 3,6% enregistré en 2018, la croissance du **volume du commerce mondial** ralentirait considérablement pour ressortir à seulement 1,1% en 2019. Cette décélération s'expliquerait par la conjugaison de plusieurs facteurs, dont un ralentissement de l'investissement, l'effet de la montée des tensions commerciales sur les dépenses en biens d'équipement et une baisse marquée des échanges dans le secteur de l'automobile et des pièces automobiles.

L'indice des **cours des produits de base** établi par le FMI a diminué de 5,5% entre février et août 2019, sous l'effet de tensions commerciales persistantes et du ralentissement de l'économie mondiale. Les cours du pétrole ont fluctué en 2019, s'établissant en moyenne à 61,8 dollars contre 68,3 dollars en 2018, en liaison avec les perturbations.

Graphique 1 : Evolution des cours du Brent (en dollar le baril), 1999-sept 2019



Source : Banque Mondiale

Les cours des métaux augmenteraient de 4,3% en 2019, en lien avec la hausse de ceux du minerai de fer et du nickel, qui découle des perturbations de l'offre et de l'application d'une réglementation de l'environnement plus rigoureuse dans les grands pays producteurs de métaux.

S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée au terme des neuf (9) premiers mois de 2019, comparés à leurs moyennes de la même période en 2018. Les prix du cacao, du caoutchouc, de l'or et du phosphate ont affiché des hausses tandis que ceux du café robusta, du coton, de la noix de cajou, de l'huile de palme et de l'huile de palmiste se sont inscrits en baisse.

Après avoir enregistré une hausse au premier trimestre de l'année 2019, les prix du cacao ont amorcé un repli sur les deuxième et troisième trimestres. Sur les neuf (9) premiers mois de l'année, les prix ont augmenté de 0,3%. Il convient de noter qu'en début juin 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana, les deux premiers producteurs mondiaux, ont conclu un accord en vue de garantir un prix rémunérateur aux producteurs. Les prix du caoutchouc ont augmenté de 6,8%, sous l'action des restrictions sur les exportations issues de l'accord signé en mars 2019 par les membres du Conseil tripartite international du caoutchouc, à savoir la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie, dans un contexte de bonne tenue de la demande. Les cours de l'or ont augmenté de 7,4%, tirant profit de son statut de valeur refuge, dans un contexte d'incertitude sur le rythme de normalisation des politiques monétaires des banques centrales des pays avancés et de tensions géopolitiques, notamment, au Moyen-Orient. Les cours du phosphate se sont également inscrits en hausse de 5,1%.

En revanche, les cours du café robusta ont reculé de 12,5%, affaiblis par les perspectives de hausse de la production de la campagne 2019/2020, en liaison avec les bonnes conditions météorologiques. Les cours du coton ont baissé de 13,6%, se ressentant de la baisse de la demande, notamment, de la Chine, dans un contexte de tensions commerciales sino-américaines et des bonnes perspectives de la production. La chute des prix de la noix de cajou débutée depuis le deuxième trimestre 2018, s'est poursuivie en 2019. Le recul pourrait se situer à près de 30% sur l'année, en liaison

avec un important report de stock de l'année 2018 sur 2019 et une demande modérée au niveau mondial. Les cours de l'huile de palme et de l'huile de palmiste ont chuté, respectivement, de 10,0% et 31,6%, affectés par la baisse de la demande mondiale.

Sur les **marchés des changes**, au terme des dix (10) premiers mois de l'année 2019, l'euro s'est replié vis-à-vis des principales devises, en raison des craintes d'un ralentissement de la croissance en zone euro et des inquiétudes politiques, notamment, avec la montée des euro-sceptiques en Italie. Ainsi, l'euro a baissé par rapport au dollar des Etats-Unis (-5,0%), au franc suisse (-3,4%), au yen japonais (-6,3%), à la livre sterling (-0,3%) et au renminbi chinois (-1,0%).

Sur le marché ouest-africain, au terme des six (6) premiers mois de l'année 2019, le Franc CFA, lié à l'euro, a évolué de façon contrastée par rapport aux principales monnaies de la sous-région. Pour la première fois depuis 2016, le Franc CFA s'est déprécié face au dalasi gambien (-1,9%), au franc guinéen (-3,3%) et au naira nigérian (-5,3%). En revanche, le FCFA s'est apprécié par rapport au leone sierra léonais (+1,5%), au cedi ghanéen (+5,7%) et au dollar libérien (+14,6%).

Au **plan monétaire**, dans un contexte marqué par un faible niveau de la croissance mondiale, la politique monétaire s'est assouplie de manière presque simultanée dans tous les pays avancés et pays émergents. L'absence de tensions inflationnistes a conduit les grandes banques centrales à prendre des mesures pour réduire les risques de ralentissement de la croissance et empêcher le désancrage des anticipations inflationnistes, ce qui favorise des conditions financières avantageuses. En Afrique de l'Ouest, les banques centrales du Ghana et du Nigéria ont abaissé leurs taux directeurs.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (FED) a, lors de sa réunion du 31 juillet 2019, abaissé de 25 points de base la fourchette cible des taux des fonds fédéraux, une première depuis 2008. Une baisse de 25 points est intervenue encore le 18 septembre, pour situer la fourchette à 1,75-2,00%. Cette décision vise à soutenir l'activité économique marquée par une inflation faible et un ralentissement du rythme de progression.

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a pris, le 12 septembre 2019, des mesures de relance afin de soutenir une économie européenne en plein ralentissement. Elle a, en effet, baissé le taux de facilité de dépôt de -0,4% à -0,5%, et décidé de reprendre le « quantitative easing » qui consiste à acheter des titres, essentiellement, des obligations du Trésor, sur les marchés. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal demeurent inchangés, à respectivement 0,00% et 0,25%.

La Banque d'Angleterre (BoE) a maintenu son taux directeur à 0,75% et entend poursuivre le programme de rachat d'actifs eu égard aux incertitudes quant à l'issue du Brexit.

Au niveau des pays émergents, la Banque Centrale de l'Inde (RBI) a, le 04 octobre 2019, abaissé pour la cinquième fois depuis le début de l'année, son principal taux directeur de 25 points de base, pour le ramener à 5,15%, en vue de soutenir la demande, en particulier l'investissement et la consommation privée. La Banque Centrale de Russie a, le 06 septembre 2019, encore réduit de 25 points de base son taux directeur pour le ramener à 7,00%, en raison de la baisse des prévisions de croissance. Pour sa part, la Banque populaire de Chine (PBoC), après avoir procédé, le 4 janvier 2019, à une baisse de 100 points de base du coefficient des réserves

obligatoires applicables aux grandes institutions financières pour le fixer à 13,50%, a laissé ses principaux instruments inchangés.

Dans la sous-région ouest africaine, les banques centrales ont assoupli leurs politiques monétaires. La Banque Centrale du Ghana (BoG) a maintenu son principal taux directeur à 16,0%, après la baisse enregistrée en janvier 2019, en relation avec le recul des pressions inflationnistes. Après avoir maintenu son directeur à 14,0% depuis juillet 2016 pour soutenir le naira et freiner l'inflation, la Banque Centrale du Nigeria (CBN) l'a abaissé, le 26 mars 2019, de 50 points de base à 13,5%, afin de stimuler la croissance économique du pays.

Au niveau de la zone CEMAC, la BEAC a maintenu inchangée l'orientation de sa politique monétaire. Ainsi, son principal taux directeur, le taux d'intérêt des appels d'offres, reste fixé à 3,5%.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En 2019, l'activité économique enregistrerait une hausse de 7,6%¹ après 6,7% en 2018. Cette croissance serait imputable au dynamisme de l'ensemble des secteurs de production. Le taux d'inflation annuel moyen serait de -1,3% contre 0,8% en 2018.

La situation des finances publiques se caractériserait par une amélioration des soldes budgétaires, en relation avec une progression plus importante des recettes par rapport aux dépenses. Le déficit global ressortirait à 2,2% du PIB en 2019, contre 2,9% en 2018.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant se situerait à 6,6% du PIB en 2019, contre 7,5% en 2018.

La masse monétaire s'est établie à 2.266,7 milliards à fin août 2019, en augmentation de 53,8 milliards ou 2,4% par rapport à fin décembre 2018.

En matière de convergence en 2019, le Bénin respecterait les trois (3) critères de premier rang comme en 2018. Quant aux critères de second rang, aucun ne serait respecté.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance du PIB réel en 2019, se situerait à 7,6% contre 6,7% un an plus tôt, porté par l'ensemble des secteurs d'activités. Ce taux était prévu à 7,6% dans le Programme 2019-2023. La poursuite de la consolidation de la croissance proviendrait, principalement, de la mise en œuvre des projets prioritaires du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du bon niveau de la production agricole, notamment, le coton.

Du côté de l'offre, le secteur primaire enregistrerait une croissance de 4,3% en 2019, contre 7,3% en 2018, en rapport, particulièrement, avec la promotion des filières maïs, riz, anacarde et ananas. La production des produits vivriers augmenterait, en raison de la poursuite des mesures d'amélioration initiées par le Gouvernement, notamment, la mise en place des intrants spécifiques et des semences améliorées au profit des producteurs. Les prévisions dans la filière coton sont globalement prudentes et tablent sur une production de 700.000 tonnes pour la campagne 2019/2020.

L'activité du secteur secondaire croîtrait de 9,2% en 2019, après 4,8% en 2018, soutenue par les bonnes performances de l'ensemble des branches. Les BTP progresseraient de 18,0% en 2019, en liaison avec la réalisation des projets structurants de la première phase du PAG, en particulier le projet Asphaltage (200 km) et les travaux d'aménagement et de construction des voiries. Les activités extractives (carrières) croîtraient de 15,0% après 10,4% en 2018, profitant de la hausse des activités de construction. Les industries agroalimentaires (+ 4,4%) et les industries manufacturières profiteraient, respectivement, de la bonne tenue de la production vivrière et cotonnière. La branche « Energie et Eau » enregistrerait une croissance de 6,5% en 2019, contre 3,2% en 2018, en lien avec la mise en service de la Centrale de Maria-Gléta, dont la puissance installée est de 127 MW.

L'activité du secteur tertiaire augmenterait de 7,7% en 2019, après 5,7% en 2018, sous l'effet de la bonne tenue des activités de l'ensemble des branches. L'évolution de la branche « Commerce » serait de 5,8% en 2019, en lien avec une amélioration du trafic au Port Autonome de Cotonou qui enregistrerait une hausse de 13,0% par rapport à

¹ Le FMI prévoit un taux de croissance de 6,4% en 2019

2018. La bonne évolution des activités portuaires devrait impacter favorablement la branche des transports, poste et télécommunications.

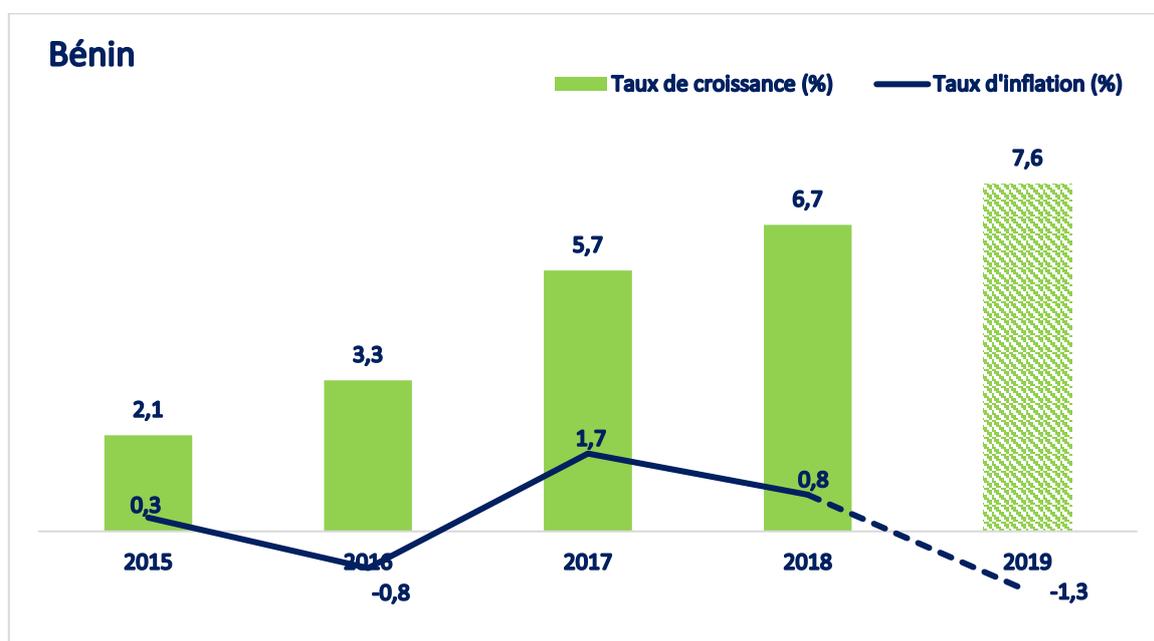
Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019, seraient, respectivement, de 1,2 point, 1,4 point et 5,0 points.

Du côté des emplois, la croissance serait portée par l'investissement et la consommation finale. La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) enregistrerait une hausse de 19,5% en 2019, après 16,2% en 2018, tirée par l'accroissement des investissements privés de 22,6% et celui des investissements publics de 1,3%. La consommation finale progresserait de 4,1%, sous l'impulsion de la consommation publique en hausse de 8,0% en 2019. La consommation finale privée croîtrait de 3,5%. Les exportations de biens et services croîtraient de 10,0%. Quant aux importations, elles augmenteraient de 10,3% en 2019, en lien avec l'accroissement des importations des biens d'équipement pour soutenir l'activité industrielle et la réalisation des investissements.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2019, seraient, respectivement, de 3,3 points, 5,0 points et -0,7 point.

En terme nominal, en 2019, le taux d'investissement global serait de 27,8% et le taux d'épargne intérieure brut passerait de 19,1% en 2018 à 20,4% en 2019.

Graphique 2: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Bénin, 2015-2019



Sources : CNPE Bénin, Commission de l'UEMOA

L'année 2019 serait marquée par une maîtrise de l'inflation. En glissement annuel sur les neuf (9) premiers mois, l'IHPC a enregistré une baisse de 1,4% contre une hausse de 1,2% sur la même période en 2018. Cette situation serait induite par les baisses enregistrées, principalement, par les fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » (-2,1%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (-3,1%),

« Restaurant et hôtel » (-1,0%) et « Transport » (-0,8%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de -1,3% en 2019, contre 0,8% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2019, serait marquée par une évolution des recettes totales plus importante que les dépenses totales et prêts nets, entraînant une amélioration du solde global.

Les recettes totales et dons progresseraient en 2019, de 12,0% pour représenter 14,2% du PIB, résultant de la hausse des recettes fiscales de 15,3%. Les recettes fiscales représenteraient 11,0% du PIB contre 10,2% en 2018. La bonne tenue des recettes totales s'expliquerait par les réformes entreprises au niveau des administrations fiscales et douanières, principalement, l'interconnexion entre les administrations des douanes et des impôts, la dématérialisation des procédures, l'amélioration et l'extension des systèmes de contrôle et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Quant aux recettes non fiscales, elles seraient en baisse de 18,6% et représenteraient 2,1% du PIB, du fait, essentiellement, de la sortie du Fonds Routier du champ de couverture de l'Administration Centrale Budgétaire consécutive à son érection en société d'Etat.

Les dons enregistreraient une hausse de 96,8% et représenteraient 1,1% du PIB en 2019, contre 0,6% en 2018.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient en 2019, de 6,9% pour représenter 16,4% du PIB, en lien avec la hausse de 10,1% des dépenses courantes qui s'établiraient à 11,1% du PIB. L'augmentation des dépenses courantes s'expliquerait, principalement, par la hausse de la masse salariale de 11,5% et des intérêts de la dette publique de 22,2% dont 38,8% au titre de la dette extérieure. Les dépenses en capital augmenteraient de 1,3% en 2019.

Au total en 2019, il ressortirait de l'exécution des opérations financières de l'Etat, un déficit global de 2,2% du PIB contre 2,9% en 2018 et un déficit hors dons de 3,3% du PIB contre 3,5% en 2018.

L'encours de la dette publique totale serait en hausse de 3,5%, en relation avec la progression de la composante extérieure de 4,6%, du fait de la mobilisation des euro-obligations en mars 2019. La dette intérieure serait en hausse de 2,1%, dominée par les titres publics (bons et obligations du Trésor) qui représenteraient 81,7% de l'encours. Le taux d'endettement ressortirait en 2019, à 40,5% contre 41,0% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 519,8 milliards, en baisse de 7,9% par rapport à 2018. Il représenterait 46,7% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 90,3% du total du service de la dette publique en 2019 reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Le solde de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 28,9 milliards en 2019, contre 196,9 milliards en 2018. Cette évolution résulterait d'un repli du solde du compte financier, dont l'effet serait atténué par la réduction du déficit courant et l'amélioration du solde du compte de capital.

Le déficit des transactions courantes baisserait pour se situer à 561,6 milliards en 2019, après 591,4 milliards en 2018, en liaison, notamment, avec la réduction du déficit commercial, induite par une plus forte progression des exportations (+8,7%) face à celle des importations (+4,0%). L'augmentation des exportations serait tirée par les ventes de

coton (+8,6%) et les réexportations (+9,1%). Les importations progresseraient sous l'effet, notamment, des achats de produits alimentaires (+5,5%), des autres biens de consommations (+7,7%) et des biens d'équipement (+3,7%). Le déficit du compte courant se situerait à 6,6% du PIB contre 7,5% en 2018.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 134,2 milliards en 2019, contre 127,0 milliards en 2018, en liaison avec la hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, l'augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers (+14,3%) et des investissements de portefeuille qui ont bondi en lien avec l'émission d'euro-bonds, serait atténuée par le repli des autres investissements. Au total, le compte financier enregistrerait un excédent de 456,3 milliards en 2019, après 661,2 milliards en 2018.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets se sont établis à 1.581,7 milliards à fin août 2019, en hausse de 394,6 milliards (33,2%) par rapport à leur niveau de fin décembre 2018.

L'encours des créances intérieures est ressorti à 1.118,5 milliards, en baisse de 425,4 milliards ou 27,6%, en huit (8) mois. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale se sont contractées de 425,6 milliards pour s'établir à -314,1 milliards contre une position créditrice de 111,5 milliards au 31 décembre 2018. Au cours de la période, l'encours des créances sur l'économie a quasi-stagné pour ressortir à 1.432,6 milliards.

La masse monétaire s'est établie à 2.266,7 milliards, en augmentation de 53,8 milliards ou 2,4% par rapport à fin décembre 2018.

2.1.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de la convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2019, à -2,2% contre -2,9% en 2018 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** serait de -1,3% en 2019 contre 0,8% en 2018 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 40,5% en 2019 contre 41,0% en 2018.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 42,5% contre 44,0% un an plus tôt. Dans le Programme 2019-2023, il était attendu à 40,8% ;
- **le taux de pression fiscale** passerait de 10,2% en 2018 à 11,0% en 2019.

De l'analyse de l'état de convergence de l'économie béninoise en 2019, il ressort que les trois (03) critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne le serait.

2.1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel de convergence du Bénin au titre de la période 2020-2024 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2019. Il est une actualisation du Programme 2019-2023 adopté par Décision n°05/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Le Programme pluriannuel de convergence du Bénin au titre de la période 2020-2024 s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont l'objectif global est de « relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin ». Le PAG est axé sur trois (3) piliers que sont : (i) la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (ii) la transformation structurelle de l'économie ; et (iii) l'amélioration des conditions de vie de la population. Il repose sur un panel de 300 projets dont 45 projets structurants et 19 réformes institutionnelles.

Les objectifs du Programme sont, entre autres, de :

- maintenir un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,6% sur la période 2020-2024 ;
- réduire progressivement le déficit budgétaire pour atteindre 1,3% en 2024 contre 2,2% en 2019 ;
- améliorer la pression fiscale pour le faire passer de 11,0% en 2019 à 12,3% en 2024 ;
- réduire de 9,2 points le ratio de la dette sur PIB pour atteindre 29,5% en 2024.

L'évolution du taux de croissance s'expliquerait par la bonne orientation de l'ensemble des secteurs d'activités qui profiteraient de la réalisation et des effets attendus des investissements massifs dans le cadre du PAG 2016-2021, ainsi que de l'amélioration anticipée de l'environnement international et régional à moyen terme.

Du côté de l'offre, la valeur ajoutée du secteur primaire croîtrait, en moyenne de 7,8%, en rapport, entre autres, avec l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), en vue de favoriser le développement agricole et l'accroissement de la production vivrière et cotonnière. La production du coton poursuivrait son rythme de croissance pour se hisser à plus de 750 000 tonnes.

S'agissant du secteur secondaire, le taux de croissance de la valeur ajoutée est attendu à 13,5% en 2020 et à 9,7% en moyenne sur la période, sous l'effet des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques inscrits au PAG, de la dynamique des industries agroalimentaires et de l'amélioration de l'offre d'énergie électrique. La bonne tenue des industries agroalimentaires profiterait de l'amélioration de la production vivrière. L'accroissement de l'offre d'énergie serait en lien, entre autres, avec la réhabilitation du parc existant.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire évoluerait, en moyenne de 6,5% sur la période du Programme. Cette performance serait induite d'une part, par la bonne performance dans le sous-secteur télécommunication et, d'autre part, par la bonne tenue des activités de services tirées par le trafic au Port de Cotonou, suite aux réformes mises œuvre par le Gouvernement.

Du côté des emplois, la croissance serait portée par la consommation finale, l'investissement et les exportations. Les investissements prioritaires sont prévus dans les domaines identifiés par le Gouvernement que sont : le tourisme et la culture, l'agriculture,

le cadre de vie, les infrastructures et transports, le numérique, le capital humain, l'eau et l'énergie.

L'inflation resterait en dessous de la norme communautaire de 3% sur la période du Programme, en relation notamment avec l'accroissement de l'offre de la production vivrière.

En matière de finances publiques et de la dette, les actions et les mesures seraient orientées vers l'accroissement des recettes, la réduction progressive du déficit et une politique prudente de l'endettement. Du côté des recettes budgétaires, elles enregistreraient une amélioration, en lien, entre autres, avec (i) la simplification et l'automatisation des procédures et le renforcement des capacités en ressources humaines ; (ii) la poursuite de la migration vers SYDONIA World au niveau de l'Administration Douanière ; (iii) la dématérialisation des procédures de dédouanement et l'unification des différents systèmes d'information ; (iv) le renforcement des dispositifs d'enregistrement et de suivi des exonérations et dérogations fiscales ; (v) l'application de la Taxe sur les Véhicules à Moteurs (TVM) et (vi) le renforcement de la collaboration Douane-Impôt. Dans cette perspective, les recettes totales représenteraient en moyenne 13,6% du PIB et les recettes fiscales s'établiraient autour de 11,6% du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 8,7% en moyenne pour représenter 15,8% du PIB. Cette évolution des dépenses totales serait induite par les dépenses d'investissement qui croîtraient en moyenne de 9,9% et représenteraient 7,5% du PIB, en lien avec la mise en œuvre des investissements prévus dans le PAG.

Evaluation technique du Programme

• Présentation du Programme

Le Programme du Bénin est conforme au canevas type de présentation des Programmes pluriannuels de convergence. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

• Cohérence des Programmes

Le Programme est, dans ses orientations, en cohérence avec le projet de Loi de Finances, gestion 2020, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ainsi que le Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI.

• Amélioration continue des critères de convergence

Conformément à l'article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence s'améliore de manière continue sur la période du Programme.

• Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

• Pertinence des hypothèses

Les hypothèses de croissance de l'activité économique semblent pertinentes au regard des programmes d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques contenu dans le PAG, de la politique de développement du secteur agricole en cours et du développement des activités portuaires. Toutefois, la fermeture des frontières

terrestres par le Nigeria pourrait compromettre les ambitions de croissance et de recettes. Dans ces conditions, il importe que le Bénin respecte le calendrier des investissements prévus tout en s'assurant de leur efficience. En outre, il devrait mettre en œuvre tous les engagements pris dans le cadre, notamment, (i) du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, (ii) du Programme d'Amélioration des Performances des Investissements Publics et (iii) de l'amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance.

En ce qui concerne la situation des finances publiques sur la période du Programme, le taux de pression fiscale demeurerait en dessous de la norme communautaire, le taux d'endettement se réduirait de 9,2 points de pourcentage et la part des investissements financés sur ressources propres progresserait de 9,8 points. Dans ces conditions, la réduction du déficit budgétaire de 1,8% du PIB en 2020 à 1,3% du PIB en 2024, dans un contexte de mise en œuvre des grands projets prioritaires du PAG, pourrait être compromise si des réformes majeures ne sont pas mises en œuvre en vue de permettre une mobilisation conséquente des recettes et une maîtrise des dépenses courantes.

2.1.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le profil des performances du Bénin décrit dans le présent Programme pluriannuel de convergence 2020-2024, montre que ce pays respecterait les trois (3) critères de premier rang en 2019. En outre, l'analyse du Programme révèle que l'atteinte des objectifs dépendra de la réalisation effective des investissements structurants et la mise en œuvre des réformes budgétaires tout en ne perdant pas de vue les effets néfastes éventuels de la fermeture des frontières terrestres par le Nigeria. En dépit de ces risques, la Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités béninoises à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les efforts de recouvrement des recettes budgétaires à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations et la lutte contre la fraude en renforçant les contrôles ;
- la maîtrise des dépenses courantes, notamment, celles relatives à la masse salariale ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole à travers la mise en œuvre d'une politique axée sur la mécanisation et le renforcement des techniques culturales ;
- le dialogue avec les Autorités nigérianes en vue d'une ouverture rapide des frontières terrestres ;
- les actions entreprises en vue de l'amélioration du climat des affaires, afin de promouvoir davantage les investissements privés ;
- le processus de réévaluation du PIB à travers la retropolation des données historiques.

Tableau 2 Evolution des indicateurs de convergence du Bénin

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI ²	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-2,9	-2,7	-2,2	-1,8	-1,4	-1,2	-1,0	-1,3
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,8	$\leq 3,0$	-1,3	$\leq 3,0$				
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	41,0	54,0	40,5	38,7	37,1	35,6	32,4	29,5
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	44,0	44,2	42,5	39,4	39,4	39,4	36,6	35,3
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	10,2	14,4	11,0	11,2	11,3	11,3	12,0	12,3
Taux de croissance du PIB								
	6,7	6,0	7,6	7,6	7,6	7,6	7,7	7,7

Sources : Commission, CNPE Bénin, (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

² Les données ont été calculées avec l'ancienne série du PIB

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2019, l'activité économique enregistrerait une croissance de 6,0% contre 6,8% en 2018, dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen serait de -3,1% contre 1,9% en 2018.

La situation des finances publiques se caractériserait par une réduction du déficit global, qui représenterait 2,9% du PIB en 2019 contre 4,9% en 2018, en lien avec une bonne mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses publiques.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant se situerait à 6,9% du PIB en 2019 contre 7,1% en 2018.

Au niveau monétaire, reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a augmenté de 2,0%, pour se situer à 3.791,3 milliards à fin août 2019.

En matière de convergence, le Burkina en 2019, respecterait tous les trois (3) critères de premier rang. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique ralentirait au cours de l'année 2019. Le taux de croissance serait de 6,0% en 2019, après 6,8% en 2018, en liaison avec le contexte sociopolitique relativement difficile, marqué par la persistance des attaques terroristes qui ont entraîné un déplacement interne de populations et la poursuite des revendications sociales. Cette croissance attendue serait imputable à l'ensemble des secteurs.

L'activité du secteur primaire enregistrerait une hausse de 3,8% en 2019, après 7,7% en 2018, en relation avec le ralentissement de la croissance de l'agriculture (+4,4%). La croissance de ce sous-secteur serait tirée, principalement, par celle de l'agriculture de rente (+8,4%), en lien avec le rebond de la production de coton de 14,0%, consécutive, notamment, à la hausse du prix d'achat de coton graine, la réduction du prix des intrants et la mise à disposition de semences et d'intrants de qualité aux producteurs. S'agissant de l'agriculture vivrière, l'accroissement de sa valeur ajoutée (+3,2%) serait imputable à la hausse de la production céréalière (+2,5%). Concernant le sous-secteur de l'élevage, il enregistrerait une hausse de 3,5%.

L'activité du secteur secondaire progresserait de 5,6% en 2019, après 7,0% en 2018, liée à l'augmentation de la valeur ajoutée des industries extractives (+5,7%). L'activité d'égrenage de coton baisserait de 7,6% en 2019, après une baisse de 11,5% en 2018, du fait des mauvaises campagnes cotonnières 2017/2018 et 2018/2019. Les activités de BTP croîtraient (+5,4%), en relation avec la poursuite des chantiers en cours et le démarrage de nouveaux grands travaux, notamment, l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement de pistes rurales et des Routes Nationales et Départementales, la poursuite des travaux de construction de l'aéroport international de Donsin.

L'activité du secteur tertiaire croîtrait de 7,0% en 2019, après 6,5% en 2018, en raison de la bonne orientation de l'activité des services non marchands (+6,7%) et marchands (+6,3%). Ces derniers bénéficieraient, principalement, de la poursuite de l'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications et du renforcement de l'inclusion financière ainsi que de la tenue de certaines manifestations à caractère international (FESPACO, NAK, SAMAO, FILO, Tour du Faso, etc.).

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019, seraient respectivement de 0,8 point, 1,2 point et 4,0 points.

Du côté de la demande, la croissance serait portée par la consommation finale et les investissements. La consommation finale progresserait de 10,4% en 2019, après 6,8% en 2018, en liaison avec l'accroissement de la consommation publique (+13,0%) et de la consommation privée (+9,2%). La hausse de la consommation publique s'expliquerait par la poursuite des mesures sociales et la revalorisation salariale. Quant à celle de la composante privée, elle serait liée à la hausse de la production vivrière, aux transferts reçus de l'Etat et aux salaires et revenus tirés des activités du secteur informel.

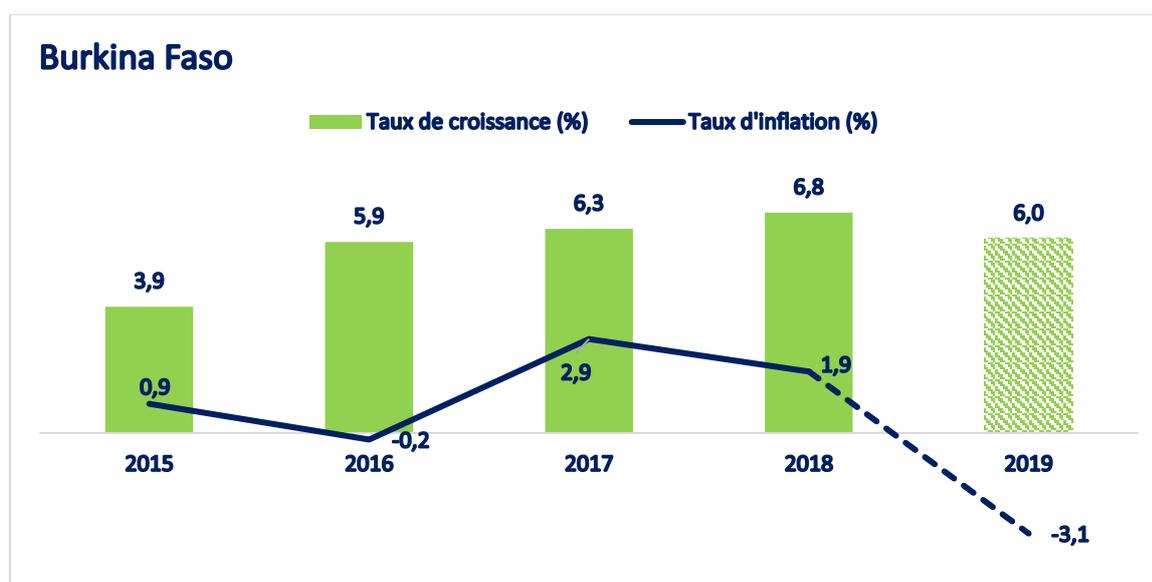
Les investissements seraient en hausse de 16,0% en 2019, tirée par la FBCF privée (+16,4%) et la FBCF publique (+14,5%). La hausse de l'investissement privé, s'expliquerait, principalement, par l'amélioration du climat des affaires, la poursuite de l'exploration et de l'exploitation minières, l'amélioration de l'offre d'énergie ainsi que la mise en œuvre d'un régime fiscal favorable aux pôles de croissance. L'augmentation de l'investissement public profiterait de la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques.

Les échanges extérieurs seraient marqués, en 2019, par la hausse des importations de 27,4% et des exportations de 14,6%. L'augmentation des importations serait en lien avec la poursuite des importations des produits pétroliers, des biens d'équipements et des biens intermédiaires et celle des exportations, principalement, liée aux exportations d'or non monétaire.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB ressortiraient en 2019, respectivement, à 8,9 points, 5,1 points et -8,0 points.

En terme nominal, le taux d'investissement atteindrait 24,9% en 2019, contre 24,8% en 2018. Le taux d'épargne serait de 16,3% en 2019, contre 18,3% en 2019.

Graphique 3: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Burkina Faso, 2015-2019



Sources : CNPE Burkina Faso, Commission de l'UEMOA

L'année 2019 serait marquée par une maîtrise de l'inflation. Sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2019, le taux d'inflation s'est établi à -2,9% contre +2,2% pour la même période en 2018. Cette baisse du niveau des prix à la consommation est imputable aux fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » (-3,2%) et « communications » (-0,3%). Elle a été atténuée par la hausse des prix observée au niveau des fonctions « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+0,1%), « Articles d'habillement et chaussures » (+0,1%), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+0,1%), « Transports » (+0,2%), et « Restaurants et Hôtels » (+0,1%). Pour l'ensemble de l'année 2019, le taux d'inflation s'établirait à -3,1% contre +1,9% en 2018, en relation avec les bons résultats de la production céréalière et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

En 2019, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une baisse du déficit budgétaire global, grâce, notamment, à une bonne mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 20,3% pour se situer à 24,6% du PIB contre 22,2% en 2018. Le taux de pression fiscale se situerait à 17,8% contre 17,3% un an plus tôt, en lien avec la hausse des recettes fiscales de 12,7%. Cette progression des recettes fiscales serait, principalement, imputable (i) au renforcement du suivi satellitaire des marchandises en transit ; (ii) au renforcement de la capacité des agents des douanes en matière d'évaluation des marchandises ; (iii) à l'opérationnalisation des téléprocédures ; et (iv) l'utilisation de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises.

Les recettes non fiscales en hausse de 76,4% par rapport à 2018 ressortiraient à 3,6% du PIB, sous l'effet, principalement, du recouvrement des droits de licence 4G sur les compagnies de téléphonie mobile.

Les dons seraient en hausse de 22,5% pour se situer à 3,1% PIB en 2019 contre 2,7% en 2018.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 10,5% pour se situer à 27,5% du PIB en 2019, après 27,1% du PIB en 2018, en relation avec l'augmentation des dépenses courantes qui progresseraient de 16,6% en 2019 pour représenter 18,9% du PIB contre 17,6% en 2018. Cet accroissement serait dû, principalement, à l'augmentation des dépenses de personnel (+20,0%) et des transferts courants (+24,8%). La hausse des dépenses de transferts serait tirée, singulièrement, par celle de la subvention des hydrocarbures au titre de la compensation des moins-values de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL) et du paiement des subventions au profit de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY). L'augmentation des dépenses de personnel est liée, principalement, à l'incidence financière des accords signés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Les charges d'intérêts de la dette s'accroîtraient de 2,8% en 2019, par rapport à 2018 et les dépenses de fonctionnement seraient en baisse de 4,6%.

Les dépenses d'investissement baisseraient de 1,1% pour représenter 8,7% du PIB en 2019, en raison, essentiellement, de la contraction des dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures. Les dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures ont connu une hausse de 31% pour s'établir à 3,5% du PIB en 2019, contre 2,9% du PIB en 2018.

Il convient de noter que les dépenses de sécurité liées à la crise se sont accrues de 79,9% en 2019, pour atteindre 3,2% du PIB contre 1,9% du PIB en 2018.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une réduction du déficit budgétaire global dons compris qui passerait de 4,9% du PIB en 2018 à 2,9% en 2019. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il s'établirait à 6,0% en 2019, contre 7,6% en 2018.

L'encours de la dette publique totale représenterait 43,7% du PIB en 2019, contre 42,4% en 2018. Le service de la dette totale augmenterait de 25,5% en 2019, pour s'établir à 321,2 milliards de FCFA. Il représenterait 17,5% des recettes totales en 2019, contre 16,7% en 2018. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 71,3% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

S'agissant des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 19,9 milliards en 2019, contre 113,4 milliards en 2018. Ce repli s'expliquerait par une augmentation du déficit du compte courant conjuguée à une réduction de l'excédent des comptes de capital et financier.

Le déficit des transactions courantes se creuserait pour ressortir à 587,0 milliards en 2019, contre 553,7 milliards en 2018, en raison, essentiellement, de la réduction des revenus secondaires qui ont pâti de la faiblesse des aides budgétaires. Le déficit commercial se réduirait, sous l'effet d'une augmentation des exportations (+3,9%) plus importante que celle des importations (+2,7%). La hausse des exportations serait impulsée, notamment, par les ventes d'or (+6,2%), tandis que les importations seraient soutenues par les achats de produits alimentaires (+8%), de biens d'équipement (+2,5%) et de biens intermédiaires (+2,4%). Le déficit du compte courant se situerait à 6,9% du PIB contre 7,1% en 2018.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 213,3 milliards en 2019, contre 227,7 milliards en 2018. S'agissant du compte financier, l'augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers (+6,7%) permettrait d'atténuer le repli enregistré au niveau des autres investissements (-29,1%), consécutif à la réduction des tirages extérieurs.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets, à fin août 2019, se sont dégradés de 12,2 milliards, par rapport à leur niveau de fin décembre 2018, pour s'établir à 1.431,3 milliards.

Les créances intérieures ont enregistré une hausse de 147,8 milliards ou 5,4% par rapport à fin décembre 2018, pour s'inscrire à 2.869,7 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui se situait à 57,2 milliards à fin décembre 2018, s'est détérioré de 95,1 milliards, pour s'établir à -37,9 milliards à fin août 2019. L'encours des créances sur l'économie a progressé de 242,9 milliards ou 9,1%, pour ressortir à 2.907,6 milliards.

La masse monétaire a augmenté de 2,0%, pour se situer à 3.791,3 milliards à fin août 2019.

2.2.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de la convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait à -2,9% 2019, contre -4,9% en 2018. Il était prévu pour s'établir à -3,0% dans le programme 2019-2023 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** serait de -3,1% à fin 2019, contre 1,9% en 2018 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 43,7% en 2019, contre 42,4% en 2018. Il était prévu pour s'établir à 46,8% dans le programme 2019-2023 ;

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 55,4% en 2019, contre 52,1% en 2018. Dans le programme 2019-2023, il était attendu à 48,0% ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 17,8% en 2019, contre 17,3% en 2018 pour un objectif de 19,9% dans le programme 2019-2023.

De l'analyse de l'état de convergence en 2019, il ressort que tous les critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel du Burkina Faso au titre de la période 2020-2024 est parvenu à la Commission le 15 octobre 2019. Il est une actualisation du programme 2019-2023 adopté par Décision n°06/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Le Programme se fonde sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il a pour objectif de transformer la structure de l'économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables dans un contexte de préservation de la stabilité macroéconomique en réduisant le déficit budgétaire global à un niveau soutenable. Le PNDES couvre la période 2016-2020 et est bâti autour des trois (3) axes stratégiques ci-après : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration ; (ii) développer le capital humain ; et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

La mise en œuvre des actions majeures de ce plan contribue à : (i) garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains ; (ii) soutenir la croissance économique à travers l'amélioration de l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi et à un cadre de vie décent ; et (iii) influencer positivement la dynamique des secteurs porteurs, notamment, l'agriculture, l'élevage, l'industrie et l'artisanat, le commerce ainsi que les infrastructures.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen de 6,4% ;
- respecter le critère clé sur toute la période ;
- accroître le taux de pression fiscale de 17,9% en 2020 à 19,8% en 2024 ;
- améliorer le ratio masse salariale sur recettes fiscales en passant de 53,9% en 2020 à 42,6% en 2024.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend dégager un espace budgétaire permettant de financer les dépenses prioritaires à travers une amélioration de la mobilisation des recettes, une maîtrise des dépenses courantes et un accroissement du volume et de l'efficacité de l'investissement public. Ainsi, le dynamisme de l'activité économique serait soutenu par l'ensemble des secteurs économiques.

La valeur ajoutée du secteur primaire enregistrerait une hausse de 3,5% en moyenne, en relation avec la poursuite des grands chantiers de modernisation et de mécanisation de l'agriculture. Cette croissance serait tirée, principalement, par l'agriculture de rente (+6,8%), l'agriculture vivrière (+3,2%) et l'élevage (+3,0%). Pour atteindre ces objectifs, le sous-secteur agricole bénéficierait : (i) des actions visant l'amélioration des rendements, le renforcement des actions de maîtrise de l'eau, le renforcement des activités de la Banque Agricole Du Faso (BADF) ainsi que la structuration et l'organisation des filières, notamment, l'anacarde et le sésame. Dans le domaine de l'élevage, le Gouvernement entend poursuivre, entre autres, les actions d'aménagement de zones pastorales, de réalisation d'infrastructures et d'ouvrages d'hydraulique pastorale.

Concernant le secteur secondaire, il est projeté une croissance de 6,6% en moyenne, tirée par toutes ses branches. Les BTP seraient soutenus, notamment, par les travaux de construction du pont Nazinon et de l'aéroport international de Donsin. Les industries extractives se renforceraient par la mise en exploitation des mines de Wahgnion Gold Operations SA et de SOMISA SA ainsi que l'extraction de nouveaux minerais tels le zinc et le Manganèse. Le sous-secteur « égrenage coton » bénéficierait, entre autres, des bonnes perspectives des campagnes cotonnières. La branche « Electricité, Gaz, Eau », serait renforcée par la construction de cinq (5) nouvelles centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 155 MW et les centrales thermiques de 265 MW.

L'activité du secteur tertiaire maintiendrait son dynamisme avec une croissance annuelle moyenne de 7,2%, soutenu par : (i) le dynamisme des postes et télécommunications, en lien avec la mise en œuvre des projets « Backbone national » et « G-Cloud » ; (ii) la poursuite des actions de couverture du territoire en service internet ; (iii) le développement de la bancarisation et la promotion de l'inclusion financière ainsi que (iv) la poursuite des mesures sociales, notamment, le recrutement d'agents de santé à base communautaire et la gratuité des soins obstétricaux et néonataux d'urgences.

Du côté de la demande, la croissance du PIB réel serait tirée, principalement, par l'investissement. La FBCF augmenterait en moyenne de 7,6% l'an, sous l'impulsion de la FBCF publique (+8,4%) et de la FBCF privée (+7,1%).

L'inflation serait contenue sur la période du Programme, en relation avec les bonnes perspectives de la production agricole et la poursuite des mesures gouvernementales, notamment, le contrôle des prix des produits de grande consommation.

S'agissant des finances publiques, les principales mesures viseraient l'accroissement des ressources intérieures et la rationalisation des dépenses courantes. En matière de mobilisation des ressources, il s'agit, entre autres, de : (i) la création de centres des impôts des moyennes entreprises supplémentaires ; (ii) l'élargissement de l'usage de la facture normalisée à tous les segments de contribuables ; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement fiscal des contribuables et (iv) l'opérationnalisation du projet cadastre fiscal. Ainsi, sur la période du Programme, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne annuelle de 6,6%. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne de 9,4% pour représenter 19,8% du PIB en 2024.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, les interventions de l'Etat s'orienteront vers la mise en œuvre des investissements structurants, la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes et la bonne gestion de la dette publique. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,6% en moyenne par an pour ressortir à 26,4% du PIB, portés par les dépenses en capital (4,4% en moyenne) et les dépenses courantes (10,8% en moyenne).

Les dépenses de sécurité liées à la crise augmenteraient en moyenne de 9,2% pour atteindre 3,5% du PIB en 2024.

Le déficit global se situerait en moyenne à 2,9% sous la période sous-revue.

En matière d'endettement, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'endettement, à travers l'élaboration des stratégies annuelles d'endettement public à moyen terme. L'encours de la dette publique se situerait à 44,2% du PIB en 2024, contre 43,4% en 2020.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme du Burkina Faso est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence des programmes**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec les objectifs du projet de Loi de Finances, gestion 2020, ainsi que ceux du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et du Programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit conclu avec le Fonds Monétaire International.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément à l'Article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période du Programme, le taux de croissance moyen de 6,4% porté par l'ensemble des secteurs d'activité économique, semble réalisable. Toutefois, la réalisation de ce sentier de croissance projeté pourrait être entravée, notamment, par : (i) l'aggravation de la crise sécuritaire, (ii) le durcissement des conditions financières mondiales ; (iii) les baisses des cours de l'or, du zinc et du coton et la hausse des cours du pétrole ; (iv) la persistance des revendications sociales ainsi que (v) l'installation tardive des pluies, combinée aux déplacements des populations en raison de la crise sécuritaire.

Au niveau des finances publiques, les prévisions semblent réalistes au regard de la progression des recettes. Cependant, le Gouvernement devrait renforcer la mise en œuvre des réformes visant une amélioration du recouvrement des recettes fiscales afin de pouvoir atteindre la norme communautaire fixée à 20%. En outre, l'atteinte du sentier du solde budgétaire global projeté dans ce Programme serait conditionnée par la maîtrise des dépenses, notamment, l'orientation des interventions de l'Etat vers la mise en œuvre des investissements structurants, la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes et la bonne gestion de la dette publique.

En matière d'endettement, le Gouvernement entend : (i) privilégier le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie ; (ii) recourir à des ressources extérieures non concessionnelles en conformité avec le programme FEC du FMI ; (iii) ralentir la participation du pays au marché financier régional à travers une réduction des volumes d'émission des effets publics et (iv) renforcer les capacités de contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur les actes d'endettement public. La mise en œuvre de ces mesures contribuerait à maintenir la viabilité de la dette publique.

2.2.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme indique que le Burkina Faso respecterait tous les trois (3) critères de premier rang. Aucun des critères de second rang ne serait respecté.

La Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Pour renforcer les performances en matière de convergence, les Autorités burkinabè sont invitées à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les actions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- le renforcement du dialogue social ;
- les efforts de recouvrement des recettes budgétaires à travers la modernisation du système fiscal et douanier, l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- la rationalisation des dépenses courantes, notamment celles relatives à la masse salariale ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- les travaux de retropolation des données historiques du PIB à la suite des travaux de rebasage et leur prise en compte dans les modèles de prévisions.

Tableau 3: Evolution des indicateurs de convergence du Burkina Faso

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-4,9	-3,0	-2,9	-3,0	-3,0	-3,0	-2,9	-2,8
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	1,9	3,0	-3,1	$\leq 3\%$				
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	42,4	46,8	43,7	43,4	43,4	43,6	43,7	44,2
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	52,1	48,0	55,4	53,2	50,1	46,9	44,4	42,6
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	17,3	19,9	17,8	17,9	18,5	19,0	19,5	19,8
Taux de croissance du PIB								
	6,7	7,0	6,0	6,4	6,3	6,3	6,5	6,4

Sources : Commission, CNPE, Burkina (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

L'activité économique enregistrerait en 2019, un taux de croissance de 7,5%, après 7,4% en 2018. Cette évolution serait soutenue par la performance de l'ensemble des secteurs dans un contexte d'inflation modérée, avec un taux d'inflation annuel moyen de 0,6% comme en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2019, serait marquée par une réduction du déficit budgétaire global qui passerait de 4,0% du PIB en 2018, à 3,0% du PIB en 2019, à la faveur des efforts de mobilisation de recettes fiscales et de maîtrise des dépenses totales.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit du compte courant se situerait à 3,3% du PIB en 2019, contre 3,0% en 2018.

La masse monétaire a baissé de 0,8% en huit (8) mois, en s'inscrivant à 9.645,3 milliards à fin août 2019.

En matière de convergence, les critères de premier rang seraient respectés en 2019. Quant aux critères de second rang, aucun ne serait respecté.

2.3.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2019, l'activité économique serait soutenue par la bonne tenue des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le taux de croissance économique est projeté à 7,5% contre 7,4% en 2018, pour un taux de 7,8% contenu dans le Programme pluriannuel 2019-2023.

L'activité dans le secteur primaire enregistrerait une hausse de 2,3% en 2019, après 4,2% en 2018. Ce secteur serait tiré, principalement, par la hausse de 3,8% de la production vivrière, en raison de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2, SNDR, etc.) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans le secteur du vivrier.

L'agriculture d'exportation connaîtrait une stagnation sous les effets compensés de la baisse de certaines productions, notamment, le café (-24,2%), le cacao (-0,6%), l'anacarde (-4,1%) et de la hausse des autres spéculations, tels que la banane (+23,4%), le coton (+13,7%) et l'ananas (+11,8%). Les perspectives du secteur tablent sur le renforcement des actions de l'Etat, notamment, la poursuite d'un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi que l'amélioration des voies de desserte et des prix aux producteurs plus rémunérateurs.

L'activité du secteur secondaire progresserait de 9,7% après 7,1% en 2018, soutenue par la performance, des BTP (+18,0%), des produits pétroliers (+17,7%), des industries agroalimentaires (+15,0%) et de l'énergie (+7,0%). L'activité industrielle serait soutenue par la poursuite des investissements publics et privés et bénéficierait de l'augmentation des capacités de production, la mise en place de nouvelles installations, et la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde.

L'activité du secteur tertiaire croîtrait de 9,1% en 2019, après 9,2% en 2018, en liaison avec le dynamisme de l'ensemble de ses composantes, notamment, le transport

(+9,2%), les télécommunications (+12,0%), le commerce (+8,6%) et les autres services (+8,5%). La dynamique au niveau des services serait impulsée par la construction et la réhabilitation d'infrastructures pour la commercialisation. En outre, le secteur tertiaire profiterait des performances des secteurs primaire et secondaire.

Globalement, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019, s'établiraient, respectivement, à 0,4 point, 2,1 points et 5,0 points.

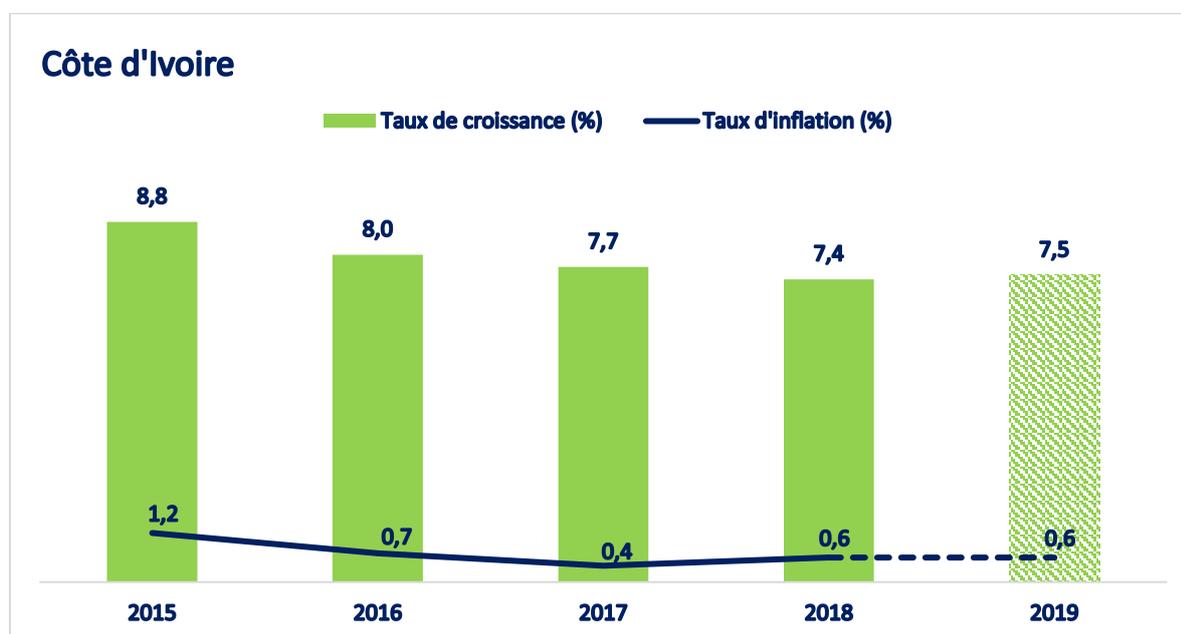
En ce qui concerne la demande globale, elle serait tirée par les investissements et la consommation finale. S'agissant des investissements, ils augmenteraient de 14,5% en 2019, après 14,4% en 2018, soutenus, essentiellement, par la construction du 4^{ème} Pont d'Abidjan, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, de l'échangeur « Amitié Ivoirio-Japonnais » ainsi que des travaux du Métro d'Abidjan.

Les exportations de biens et services seraient en hausse de 10,2% en 2019, contre 0,5% en 2018, en raison de la bonne tenue des productions minières, pétrolières et des produits transformés. Quant aux importations, elles augmenteraient de 5,8% contre 6,3% en 2018, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du commerce extérieur à la croissance du PIB en 2018 s'établiraient, respectivement, à 4,0 points, 2,0 points et 1,5 point.

Le taux d'épargne intérieure brut se situerait à 22,4% et le taux d'investissement global ressortirait à 23,1% du PIB contre 20,8% du PIB en 2018.

Graphique 4: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Côte d'Ivoire, 2015-2019



Sources : CNPE Côte d'Ivoire, Commission de l'UEMOA

S'agissant des prix, le taux d'inflation serait modéré en 2019. En effet, au cours des neuf (9) premiers mois de l'année, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 0,7% contre 0,6% à la même période en 2018. La hausse au niveau du prix des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,2%), « Articles d'habillement

et chaussures » (+1,0%), « Loisirs et culture » (+0,5%) et « Enseignement » (+1,5%) a été atténuée par la baisse au niveau des fonctions « Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants » (-0,6%). Pour l'ensemble de l'année, le taux d'inflation ressortirait à 0,6% comme en 2018.

En 2019, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du déficit global, en liaison avec à une meilleure mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses.

Les recettes totales et dons augmenteraient en 2019, de 10,4% pour représenter 20,3% du PIB contre 19,9% du PIB en 2018.

Les recettes fiscales seraient en hausse de 10,7%, en liaison avec les effets positifs des mesures engagées par les administrations fiscale et douanière. Le taux de pression ressortirait à 16,6% du PIB en 2019 contre 16,2% en 2018.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 1,6% après une hausse de 6,6% en 2018. Quant aux dons, ils seraient en hausse de 27,4% pour se situer à 1,2% PIB en 2019 contre 1,0% en 2018, en liaison avec une forte mobilisation des dons projets.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,0% pour représenter 23,3% du PIB contre 23,9% du PIB en 2018. Cette évolution serait tirée, concomitamment, par les dépenses courantes en hausse de 7,2% et les dépenses en capital qui augmenteraient de 2,8%. La hausse des dépenses courantes serait imputable aux dépenses de personnel, de fonctionnement et aux charges de la dette publique. Les dépenses de personnel seraient en hausse de 6,1%, en liaison avec la prise en charge des avancements indiciaires et des recrutements, notamment, dans les secteurs sociaux. Quant aux intérêts de la dette publique, ils progresseraient de 22,5% après une hausse de 14,4% en 2018.

S'agissant des dépenses en capital, elles progresseraient de 2,8% tirées, principalement, par les dépenses effectuées sur ressources extérieures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020.

Au total, en 2019, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global, dons compris, s'établirait à 3,0% du PIB en 2019 contre 4,0% en 2018. Le déficit global hors dons ressortirait à 4,3% du PIB contre 5,0% en 2018.

A fin décembre 2019, le ratio de l'encours de la dette publique (hors C2D) sur le PIB nominal se situerait à 47,9% contre 48,6% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 1773,1 milliards, soit une hausse de 14,6% par rapport à 2018. Il représenterait 35,8% des recettes totales et 23,5% des exportations de biens et services. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 65,6% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

La balance des paiements se caractériserait par un solde global excédentaire de 625,9 milliards contre 269,3 milliards en 2018. Ce bon résultat serait lié à l'évolution favorable du compte financier qui compenserait largement l'aggravation du déficit du compte courant.

Le déficit des transactions courantes ressortirait à 855,0 milliards contre 705,5 milliards en 2018, en raison de la réduction de l'excédent commercial. Cette baisse s'expliquerait par une augmentation plus prononcée des importations (+4,4%) que celle des exportations (+1,8%). Les exportations pâtiraient du repli des recettes tirées

de la vente de cacao (-1,4%), celles du coton, du café et du caoutchouc s'inscrivant en hausse. La progression des importations serait impulsée notamment par les achats de biens d'équipement (+4,1%), de produits pétroliers (+3,0%) et de biens intermédiaires (+2,5%). Le déficit du compte courant se situerait à 3,3% du PIB contre 3,0% en 2018.

Le solde excédentaire du compte de capital se maintiendrait autour de 145,0 milliards. S'agissant du compte financier, il bénéficierait d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers (+7,4%) et des autres investissements en lien avec d'importants tirages.

S'agissant de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets se sont détériorés de 367,6 milliards depuis le début de l'année, pour s'établir à 1.664,5 milliards à fin août 2019.

L'encours des créances intérieures s'est situé à 9.792,5 milliards, en hausse de 455,9 milliards ou 4,9% par rapport à fin décembre 2018. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale se sont accrues de 558,7 milliards, pour se chiffrer à 2.877,0 milliards. Les créances sur l'économie ont enregistré une baisse de 102,8 milliards ou -1,5%, pour s'établir à 6.915,5 milliards.

La masse monétaire a baissé de 0,8% en huit mois, en s'inscrivant à 9.645,3 milliards à fin août 2019.

2.3.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -3,0% contre -4,0% en 2018. Il était prévu à -3,0% dans le Programme 2019-2023 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 0,6% comme en 2018 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** ressortirait à 47,9% contre 48,6% en 2018. L'objectif était de 48,3% dans le Programme 2019-2023.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 40,0% contre 41,8% en 2018, pour un objectif de 39,0% dans le Programme 2019-2023 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 16,6% contre 16,2% en 2018. L'objectif était de 17,0% dans le Programme 2019-2023.

Au total, tous les critères de premier rang seraient respectés en 2019. Par contre, aucun des deux critères de second rang ne serait respecté.

2.3.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel de convergence de la Côte d'Ivoire est parvenu à la Commission de l'UEMOA, le 31 octobre 2019. Il est une actualisation du Programme précédent adopté par la Décision n°07/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Le Programme se fonde sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour réaliser l'émergence de l'économie ivoirienne, le Gouvernement va poursuivre et consolider les actions visant, notamment, la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation. Ainsi, l'accent sera mis, entre autres, sur (i) le renforcement de la compétitivité des secteurs d'exports à fort potentiel à savoir l'agriculture exportatrice, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, l'industrie minière, les hydrocarbures, le tourisme et (ii) l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social.

En outre, il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques, le renforcement du financement de l'économie et la soutenabilité de la dette publique.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,1% sur la période 2020-2024 ;
- un taux de pression fiscale en moyenne de 16,8% sur la période 2020-2024 ;
- une réduction du déficit budgétaire global de 3,0% en 2019 à 2,3% en 2024 ;
- un taux d'endettement en baisse de 46,7% en 2020 à 39,5% en 2024.

Pour réaliser les objectifs du Programme et améliorer durablement les performances en matière de convergence, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de plusieurs mesures et réformes sur la période 2020-2024. Il s'agit des actions qui visent, notamment, (i) la réalisation d'une croissance forte et durable ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iv) le renforcement de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé ; (v) le développement du secteur financier en particulier de l'inclusion financière et ; (vi) l'intensification des réformes dans le secteur de l'énergie.

En matière de croissance économique, la politique du Gouvernement est de mettre l'accent, en particulier, sur le développement du secteur industriel, à travers la mise en œuvre d'une politique industrielle dont l'objectif principal est d'accroître de manière significative la contribution du secteur industriel à la création de richesses et d'emplois. Pour y arriver, le Gouvernement a décidé de : (i) renforcer le lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois décents et durables et de (ii) créer de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle.

Au niveau du secteur primaire, le Gouvernement va poursuivre la réalisation des investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025), assurer un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et garantir des prix plus rémunérateurs accordés aux producteurs.

Le secteur secondaire serait tiré par la bonne tenue des branches BTP et des industries, imputable à la poursuite des projets d'investissements publics, l'augmentation des capacités de production par de nouvelles installations et le renforcement des structures existantes.

Le secteur tertiaire tirerait profit de la vigueur des secteurs primaire et secondaire et de l'évolution positive de toutes ses composantes.

En ce qui concerne le renforcement de la gestion des finances publiques, les principales réformes visent à (i) élargir l'assiette fiscale, (ii) simplifier le dispositif fiscal et renforcer les administrations fiscale et douanière et, (iii) rationaliser les dépenses et moderniser la gestion des finances publiques.

S'agissant du renforcement du recouvrement des recettes fiscales intérieures, les principales mesures s'articulent autour de trois (3) axes stratégiques à savoir (i) accroître l'efficacité du système par la poursuite de l'informatisation et de la digitalisation ; (ii) améliorer le recouvrement de la fiscalité foncière et ; (iii) mettre en œuvre une réforme fiscale adaptée.

En ce qui concerne les recettes de porte, les mesures envisagées visent, notamment, à renforcer la surveillance dans les bureaux frontières non dotés de scanners pour une meilleure prise en charge des marchandises et à intensifier le contrôle a posteriori sur les opérations de dédouanement des produits pétroliers par le croisement des bordereaux de livraison et des déclarations.

Au titre de la gestion des risques budgétaires, les réformes visent, entre autres, l'amélioration de la gestion des entreprises du secteur public, le renforcement des études de faisabilité des projets devant faire l'objet de financement sous forme de PPP, l'intégration des informations sur les risques budgétaires des contrats PPP dans les comptes publics et leurs estimations.

Au niveau de la modernisation de la gestion des finances publiques, les actions à mettre en œuvre seraient la finalisation du système d'information budgétaire et le basculement progressif vers le budget programme ; le renforcement des contrôles, la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, la dématérialisation des procédures de passation des marchés et la mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion de la dette publique, le Gouvernement envisage la mise en œuvre d'une stratégie de la dette afin de mobiliser le financement souhaité et de réaliser les objectifs liés à la réduction des coûts et risques de son portefeuille. La gestion active de la dette publique devrait permettre à l'Etat d'honorer l'ensemble de ses engagements de manière efficace, en limitant l'exposition du portefeuille de la dette aux risques financiers et en contribuant au développement des marchés monétaire et financier.

En matière des dépenses, les priorités du Gouvernement seraient axées sur (i) l'accès à l'eau potable pour tous à prix modéré ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'éducation pour tous ; (iii) la mise en place d'un système de santé d'excellence et de proximité ; (iv) la couverture maladie universelle en matière de Protection Sociale ; et (v) la construction de logements sociaux et économiques au profit des personnes vulnérables.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme de la Côte d'Ivoire est conforme au canevas type de présentation des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence entre les programmes**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec le Programme Economique et Financier, conclu avec le FMI au titre de la période 2016-2019 avec une prolongation d'une année et les orientations du PND 2016-2020.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence, serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

- **Pertinence des hypothèses**

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées par tous les secteurs économiques. Le taux de croissance moyen sur la période 2020-2024 ressortirait à 7,1%. La consolidation de la croissance économique serait imputable aux effets du renforcement de la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires au soutien de l'économie et à la politique du Gouvernement d'investir dans les secteurs porteurs de croissance.

Toutefois, la réalisation du sentier de croissance projeté pourrait être entravée, notamment, par : (i) les contraintes de financement des projets prévus ; (ii) les mauvaises conditions climatiques qui pourraient affecter négativement la performance du secteur primaire ; et (iii) la volatilité et le niveau relativement faible des cours des matières premières qui pourrait décourager les producteurs.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global passerait d'un déficit de 3,0% en 2019, puis s'établirait à 2,3% en 2024. Le taux de pression fiscale stagnerait sur la période du Programme. Cette évolution de la pression fiscale reste préoccupante, au regard des potentialités économiques du pays et des besoins importants d'investissements, notamment, dans les infrastructures et les dépenses en faveur des secteurs sociaux de base.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, le rythme de croissance de 7,6% en moyenne sur la période du Programme serait en lien avec la maîtrise des dépenses courantes qui passeraient de 16,7% du PIB en 2019 à 14,5% en 2024. Toutefois, cette évolution notable des dépenses courantes ne semble pas compatible avec les objectifs du Programme spécial du Gouvernement, notamment, celui de la croissance inclusive. En effet, la volonté du Gouvernement d'améliorer les indicateurs sociaux de santé et d'accès à l'eau potable nécessiterait une augmentation de certaines dépenses ainsi que les transferts sociaux. La réalisation de ces objectifs passerait nécessairement par un effort considérable dans la mobilisation de recettes fiscales et l'amélioration du taux de pression fiscale.

2.3.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme indique que la Côte d'Ivoire respecterait tous les trois (3) critères de premier rang. Au niveau des critères de second rang, seul le critère relatif au taux de pression fiscale ne serait respecté. Par contre, celui relatif à la masse salariale s'améliorerait progressivement pour passer de 37,3% à 30,3% en 2024.

La Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Pour consolider les performances en matière de convergence, les Autorités ivoiriennes sont invitées à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les actions visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification du dispositif fiscal et le renforcement des Administrations fiscale et douanière ;
- les efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale ;
- les réformes d'amélioration du climat des affaires et le renforcement des Programmes de transformation des produits de base ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- les travaux de rénovation des comptes nationaux et leur prise en compte dans les modèles de prévision.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Côte d'Ivoire

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,7	-2,3
Taux d'inflation (<= 3%)	0,6	0,5	0,6	<= 3%	<= 3%	<= 3%	<= 3%	<= 3%
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	48,6	48,3	47,9	46,7	45,3	43,3	41,3	39,5
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	41,8	39,0	40,0	37,3	35,5	34,6	32,1	30,3
Taux de pression fiscale (>= 20%)	16,2	17,0	16,6	16,8	16,7	16,7	16,9	16,9
Taux de croissance du PIB	7,4	7,7	7,5	7,3	7,2	7,1	7,0	7,0

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE-Côte d'Ivoire (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

En 2019, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 5,1% contre 3,8% en 2018, en lien avec la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,9% contre 0,4% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration du solde budgétaire global, en liaison avec la bonne tenue des recettes totales. Le solde global ressortirait à -3,7% du PIB contre -3,9% en 2018.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant représenterait 5,1% du PIB en 2019 contre 3,5% du PIB en 2018.

S'agissant de la situation monétaire, la masse monétaire a augmenté de 4,5% à fin août 2019, comparée à fin décembre 2018, pour se chiffrer à 381,3 milliards.

En ce qui concerne l'état de convergence en 2019, la Guinée-Bissau ne respecterait pas le critère relatif au solde budgétaire ainsi que les deux critères de second rang.

2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2019, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 5,1% contre 3,8% en 2018. Ce taux était prévu à 6,3% dans le Programme 2019-2023. La poursuite de la consolidation de la croissance est soutenue par la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité.

Dans le secteur primaire, le taux de croissance serait en 2019, de 6,3% contre 7,8% en 2018, soutenu par la hausse de la production vivrière qui enregistrerait un taux de progression de 8,5% après 12,2% en 2018. La production de noix de cajou connaîtrait une hausse de 5,0% comme en 2018.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait de 5,4% soutenue par la bonne tenue des activités dans les BTP et la branche « eau et électricité ». En effet, la croissance s'établirait dans les BTP à 12,0% contre 6,9%, due au démarrage en février 2019 de la production du ciment. La branche « eau et électricité » croîtrait de 15,0%, en liaison essentiellement avec l'offre supplémentaire de 17 mégawatts (MW) par la société nationale des eaux et de l'électricité à partir d'un bateau « car power » dont la capacité totale est de 36 MW.

La valeur ajoutée dans le secteur tertiaire augmenterait de 4,1% contre une baisse de 1,4% en 2018. Cette hausse serait soutenue par la branche « Banques, assurances et autres services » qui progresserait de 16,5% contre -11,0%. Les transports et communications enregistreraient une hausse de 4,4% et la branche « Commerce, restaurant et hôtel » croîtrait de 1,9% contre -4,4% en 2018.

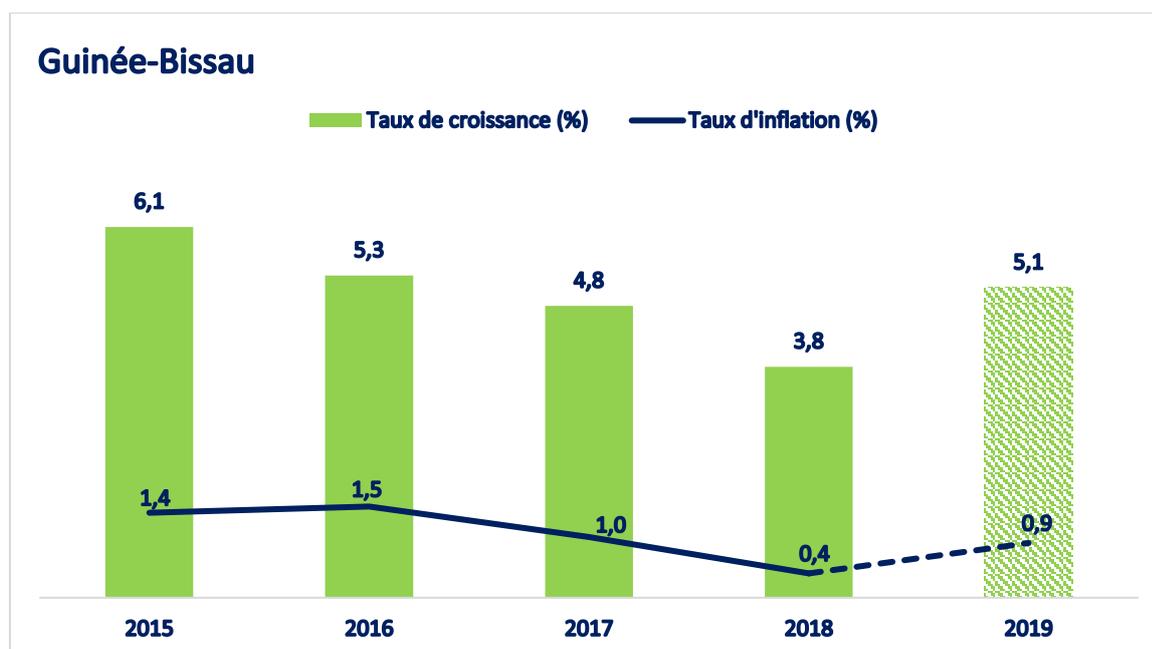
Au total, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient, en 2019, respectivement de 2,4 points, 0,9 point et 1,8 point.

Du côté de la demande, la croissance serait, principalement, tirée par la consommation finale. La consommation finale progresserait de 5,0% soutenue par ses deux composantes. La consommation finale privée serait en hausse de 5,9% et la consommation publique progresserait de 4,9%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du solde extérieur à la croissance du PIB en 2018, s'établiraient, respectivement, à 5,3 points, -0,3 point et 0,1 point.

En terme nominal, en 2019, le taux d'investissement global s'établirait à 17,8% en 2019 contre 18,6% un an plus tôt et le taux d'épargne intérieure brut passerait de 13,1% en 2018 à 4,4% en 2019.

Graphique 5: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Guinée-Bissau, 2015-2019



Sources : CNPE Guinée-Bissau, Commission de l'UEMOA

En ce qui concerne les prix, sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 1,0% contre 0,2% à la même période en 2018. Cette évolution résulte, notamment, de la hausse des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 1,2% contre 0,2% en 2018 et de 0,1% pour chacune des fonctions « Articles d'habillement et chaussures », « Communication » et « Loisir et culture ». L'effet de ces hausses a été atténué par la baisse des prix des fonctions « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « Transport » et « Enseignement » de 0,1% chacune. Pour toute l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à +0,9% contre +0,4% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2019, se caractériserait par une amélioration du solde global. Cette évolution serait en rapport avec la forte progression des recettes après la baisse enregistrée un an plus tôt.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 29,0% pour se situer à 16,3% du PIB en 2019, contre 13,3% en 2018. Les recettes fiscales progresseraient de 5,5%, induisant un taux de pression fiscale de 8,0% comme en 2018. Cette tendance s'expliquerait par la poursuite des efforts de mobilisation des recettes à travers des mesures prises par le Gouvernement, notamment, le suivi rigoureux des exonérations

des taxes d'importation, le renforcement des contrôles en matière d'impôts par le renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 31,0%, en liaison avec la hausse des recettes provenant des redevances, des dividendes et de la vente de bois d'œuvre.

Les dons s'inscriraient en hausse de 87,8% soutenus aussi bien par les dons dédiés aux projets que les dons programme. Ils représenteraient 5,6% du PIB en 2019 contre 3,1% en 2018.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient en 2019 de 22,3% pour se situer à 20,0% du PIB contre 17,2% en 2018. Cette évolution résulterait de la progression de 14,6% des dépenses courantes et de la hausse de 35,8% des dépenses en capital dont 19,7% sur ressources internes. La hausse des dépenses courantes s'expliquerait, entre autres, par l'augmentation de la masse salariale de 22,1% due, essentiellement, aux mesures de valorisation des traitements des fonctionnaires. Les subventions et transferts seraient en hausse de 12,5%, en relation avec les appuis apportés au secteur de l'eau et de l'énergie ainsi qu'aux dépenses liées à l'organisation des élections législatives et présidentielle. Les intérêts sur la dette publique totale seraient en hausse de 96,8% en 2019, contre une baisse de 6,0% en 2018. L'augmentation des dépenses en capital s'expliquerait par la construction d'infrastructures dans le secteur de l'énergie et social, et les travaux de construction dont la route Bissau-Safim et la poursuite de la réhabilitation des voiries de Bissau.

Au total, le solde global s'établirait à -3,7% du PIB contre -3,9% en 2018. Le solde global, hors dons, se situerait à -9,3% du PIB contre -7,0% en 2018.

S'agissant de la dette publique totale, son encours serait en hausse de 47,0% et s'établirait à 46,7% du PIB en 2019, contre 50,1% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 9,2 milliards, soit une progression de 7,9% par rapport à 2018. Il représenterait 8,4% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 31,4% du total du service de la dette publique en 2019.

La balance des paiements se solderait par un excédent global de 12,6 milliards contre 6,8 milliards en 2018. Cette amélioration proviendrait d'une bonne tenue des comptes de capital et financier qui compenserait la dégradation du compte courant.

Le solde du compte courant ressortirait déficitaire de 51,7 milliards en 2019 après 33,6 milliards en 2018, du fait de l'augmentation du solde négatif des biens et services. L'aggravation du déficit commercial serait induite par une hausse des importations (+5,6%) combinée à une chute des exportations (-3,8%), en lien avec le recul des recettes tirées de la vente de bois (-72,9%). Le déficit courant représenterait 5,1% du PIB en 2019 contre 3,5% du PIB en 2018.

La bonne tenue des comptes de capital et financier s'expliquerait par les entrées nettes au titre des tirages publics et des autres investissements privés.

Concernant la situation monétaire, les actifs extérieurs nets sont ressortis à 230,0 milliards à fin août 2019, en baisse de 3,1 milliards par rapport à leur niveau de fin décembre 2018. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse de 13,3 milliards des actifs extérieurs nets des banques, atténuée par la hausse de 10,2 milliards de ceux de la BCEAO.

Les créances intérieures ont augmenté de 27,1 milliards ou 15,6% sur huit (8) mois, pour s'établir à 200,8 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale s'est accru de 1,3 milliard, passant de 51,7

milliards à fin décembre 2018 à 53,0 milliards à fin août 2019. Les créances sur l'économie ont augmenté de 25,8 milliards (+21,1%), pour se situer à 147,8 milliards en août 2019 contre 122,0 milliards à fin décembre 2018.

La masse monétaire a augmenté de 4,5%, comparée à fin décembre 2018, pour se chiffrer à 381,3 milliards.

2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de la convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -3,7% contre -3,9% en 2018. L'objectif de solde global fixé dans le PPC 2019-2023 était de -0,7% du PIB.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 0,9% contre 0,4% en 2018 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 46,7% contre 50,1% en 2018, pour un objectif initial de 55,7%.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 55,2% contre 47,7% en 2018. L'objectif fixé dans le PPC 2019-2023 était de 36,1%.
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 8,0% comme en 2018. L'objectif initial était fixé à 11,9%.

Au total, au titre des critères de premier rang, la Guinée-Bissau respecterait le taux d'inflation et le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal. Le critère relatif au solde global ainsi que les deux critères de second rang ne seraient pas respectés en 2019.

2.4.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel de convergence 2020-2024 de la Guinée-Bissau a été transmis à la Commission, le 31 octobre 2019. Il constitue une actualisation du Programme pluriannuel quinquennal 2019-2023 adopté par Décision n° 08/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Le Programme s'inscrit dans le cadre des orientations générales du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD) «Terra Ranka» Ce plan s'est assigné comme objectif « Une Guinée-Bissau positive, politiquement stabilisée par le développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité » et s'articule autour de six axes que sont : (i) la croissance et l'émergence d'une économie diversifiée, (ii) la paix et la bonne gouvernance, (iii) la biodiversité et le capital Naturel, (iv) les infrastructures et le développement urbain, (v) le développement humain, et (vi) le climat des affaires et le développement du secteur privé.

En relation avec ces axes, l'Etat compte, entre autres, améliorer les fondamentaux macro-économiques et la gestion des finances publiques ; promouvoir le développement du secteur privé ; promouvoir la politique de transparence, la bonne gouvernance, l'état de droit ainsi que, l'appui aux secteurs sociaux.

De façon spécifique, les principaux objectifs du Programme pluriannuel de convergence 2020-2024 sont :

- accélérer la mise en place des infrastructures économiques de base et réaliser un taux de croissance économique d'au moins 5,5% en moyenne par an ;
- améliorer le recouvrement des recettes fiscales pour faire ressortir la pression fiscale à 7,2% en moyenne ;
- contenir l'encours de la dette à 36,7% du PIB en moyenne sur la période ;
- poursuivre la maîtrise de la masse salariale afin de parvenir à un ratio par rapport aux recettes fiscales de l'ordre de 50,8% en moyenne.

Dans le secteur réel, la réalisation de ces objectifs se fera à travers la mise en œuvre des projets structurants dans la plupart des secteurs d'activités. Au niveau du secteur primaire, ces projets visent l'augmentation de la production vivrière et le soutien à la production de la noix de cajou. La croissance serait également soutenue dans les autres secteurs, notamment, à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base afin d'accroître la productivité et la compétitivité de l'économie.

Dans le domaine des finances publiques et de la dette, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour accroître les recettes, notamment, fiscales et maîtriser les dépenses courantes. S'agissant de l'accroissement des recettes publiques, il s'agira, principalement, de (i) renforcer les procédures pour améliorer le contrôle des gros contribuables et le respect des obligations fiscales ; (ii) mettre à jour la base de données des contribuables afin d'améliorer la surveillance et la conformité ; (iii) étendre le système intégré de gestion fiscale aux districts des impôts restants et (iv) renforcer les capacités des régions financières en ressources humaines et matérielles.

S'agissant des dépenses, les actions viseront à : (i) consolider à moyen terme, la réforme du système de rémunération des fonctionnaires, notamment le système intégré de gestion des ressources humaines dans l'administration publique (SIGRHAP) d'ici la fin de 2020 ; (iii) systématiser l'élaboration des rapports trimestriels sur l'exécution du budget au niveau de chaque ministère et (iv) accélérer du Compte Unique du Trésor.

En matière de la politique de financement et de gestion de la dette, le Gouvernement compte poursuivre la modernisation du système de suivi de la gestion de la dette à travers l'implémentation du SYGADE 6.0, achever la mise en place du cadre institutionnel, poursuivre la réduction des arriérés extérieurs et procéder à l'audit de la dette intérieure.

La mise en œuvre du Programme se traduirait par un taux de croissance moyen de 5,5%, soutenu par l'ensemble des secteurs.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 6,1% sur la période du Programme, soutenue par la bonne tenue de la production agricole, notamment, dans la production de riz. Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 9,5% en moyenne, soutenue par l'agro-industrie et les BTP. L'activité des BTP serait soutenue

par l'investissement public et l'amélioration de la production d'électricité. La contribution moyenne du secteur à la croissance du PIB serait de 0,9% en 2019.

Le secteur tertiaire enregistrerait, en moyenne une croissance de 3,2% sur la période du Programme en rapport avec la hausse d'activité attendue dans le secteur commercial, hôtelier et des transports. Dans le secteur des communications, le financement de la Banque Mondiale pour doter le pays en infrastructures de fibre optique sera un atout considérable. La contribution du secteur à la croissance du PIB se situerait en moyenne à 1,6%.

Le taux d'inflation moyenne devrait se situer dans les limites de 3% sur la période du Programme, avec les perspectives de production céréalière plus favorables. Toutefois, un niveau élevé des cours du pétrole et des produits alimentaires sur le marché international constituerait un facteur de risque.

S'agissant des finances publiques, les recettes budgétaires sont prévues en hausse de 7,5% en 2020 et représenteraient 10,7% du PIB, en rapport avec une progression de 6,2% des recettes fiscales en lien avec le passage effectif à la TVA et une hausse de 11,1% des recettes non fiscales. Au total, sur la période du Programme, les recettes totales et dons devraient s'inscrire à la hausse pour représenter 11,8% du PIB en 2024.

Les dépenses totales et prêts nets baisseraient de 0,6%, en moyenne sur la période du programme pour représenter 15,5% du PIB. Cette situation serait induite par la maîtrise des dépenses courantes (-0,8%) pour représenter 9,1% du PIB.

L'encours de la dette publique par rapport au PIB devrait rester en dessous du seuil de 70%, malgré les décaissements attendus sur la période du programme. En relation avec le renforcement de la gestion de la dette dans le cadre de l'utilisation du logiciel SYGADE ainsi que des capacités techniques de la Direction de la Dette Publique.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme pluriannuel de convergence 2020-2024 de la Guinée-Bissau est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est cohérent avec les orientations du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD, 2015-2020) « Terra Ranka ».

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence, serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue, à l'exception du critère relatif à la pression fiscale.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif de croissance économique projeté serait réalisable au regard des performances de l'économie bissau-guinéenne observées ces dernières années. Ces bonnes perspectives restent toutefois conditionnées par le maintien d'un climat socio-politique apaisé et un déroulement satisfaisant des campagnes de commercialisation de la noix de cajou, l'entrée en exploitation de la mine de bauxite et la réalisation des investissements publics.

Dans le domaine des finances publiques, le Programme prévoit une progression moyenne de 2,5% des recettes totales avec une détérioration de la pression fiscale qui passerait de 8,0% en 2020 à 6,5% en 2024. Cette évolution ne reflète pas les efforts envisagés en matière de renforcement des capacités des régies financières, de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la lutte contre la fraude. Dans ces conditions, le Gouvernement devrait renforcer les réformes pour améliorer le taux de pression fiscale ou à défaut la stabiliser afin de ne pas voir le pays s'écarter davantage de la norme communautaire. Toutefois, les mesures du programme visant la baisse des dépenses courantes semblent peu réalistes au regard des expériences passées et des besoins énormes de la population. En outre, l'atteinte des objectifs fixés par le Programme pourrait être compromise par les risques d'instabilité sociopolitique.

2.4.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du Programme pluriannuel 2020-2024, que la Guinée-Bissau respecterait l'ensemble des critères de premier rang sur toute la période du Programme. Cependant, la baisse de la pression fiscale ne semble pas en phase avec les ambitions de croissance prévues. Au regard de la nécessité de poursuivre l'exercice et vue l'amélioration continue du profil des critères, la Commission recommande son adoption au Conseil des Ministres.

A cet effet, pour conforter le processus de convergence décrit par le programme, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités bissau-guinéennes à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les actions en faveur de la consolidation de la stabilité sociopolitique ;
- l'amélioration des recouvrements des recettes à travers, notamment le renforcement des capacités des régies financières, l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et l'instauration effective de la TVA ;
- les actions visant une meilleure maîtrise des dépenses courantes ;
- la diversification de la base productive en renforçant les appuis au développement de la production vivrière et en améliorant les circuits de distribution des produits ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- les travaux de retropolation des données historiques du PIB à la suite des travaux de rebasage.

Tableau 06 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Guinée-Bissau

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-3,9	-0,7	-3,7	-2,8	-2,6	-1,7	-1,9	-2,0
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,4	$\leq 3,0$	0,9	$\leq 3,0$				
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	50,1	55,7	46,7	46,7	40,2	35,9	30,9	29,8
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	47,7	36,1	55,2	51,9	51,2	50,0	50,7	50,0
Taux de pression fiscale	8,0	11,9	8,0	8,0	7,5	7,3	6,6	6,5
Taux de croissance du PIB								
	3,8	6,3	5,1	5,6	5,8	5,3	5,9	4,8

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Guinée-Bissau (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2019, la dynamique de croissance de l'économie malienne se poursuivrait avec un taux de croissance de 5,6% après 4,7% en 2018, porté par l'ensemble des secteurs d'activités, dans un contexte de baisse de 2,4% du niveau général des prix, contre une hausse de 1,9% en 2018.

Au niveau des finances publiques, le solde global s'améliorerait pour se situer à -2,4% en 2019 contre -4,7% en 2018, en relation avec une hausse des recettes totales et dons plus importante que celle des dépenses totales.

Rapporté au PIB, le déficit courant extérieur serait de 5,5% contre 4,9% en 2018.

La masse monétaire a progressé de 1,7%, pour ressortir à 2.792,0 milliards à fin août 2019.

En matière de convergence, tous les trois (3) critères de premier rang seraient respectés en 2019. Quant aux critères de second rang, ils ne seraient pas respectés.

2.5.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2019, l'activité économique enregistrerait une croissance de 5,6% pour un objectif de 5,5%, en liaison avec le rétablissement progressif de la sécurité et les retombées des programmes de construction des infrastructures routières, énergétiques et des aménagements agricoles.

L'activité du secteur primaire croîtrait de 5,7%, profitant, principalement, de la reprise de l'agriculture d'exportation. L'agriculture d'exportation serait en hausse de 11,1% en 2019 contre une baisse de 9,1% en 2018, sous l'effet de l'augmentation de la production cotonnière, la production ayant atteint 771.750 tonnes (+10,9%). L'agriculture vivrière (+6,0%), l'élevage et la chasse (4,8%) ainsi que la pêche (3,3%) poursuivraient leur dynamique de croissance.

L'activité du secteur secondaire progresserait de 5,2%, à la faveur de la bonne tenue de toutes les branches, à l'exception de la branche textile (-0,1%) et des autres industries (-1,0%). Les industries extractives seraient en hausse de 7,6%, en raison de l'augmentation de la production industrielle d'or qui s'afficherait à 65,7 tonnes. Les BTP seraient en hausse de 8,0%, en rapport avec la poursuite des projets du Programme Présidentiel d'urgence social, du programme des logements sociaux et de la construction d'infrastructures routières. La branche « Energie et eau » augmenterait de 7,1% consécutive à l'amélioration de l'offre d'énergie. L'industrie agroalimentaire progresserait de 7,1%, profitant de la bonne tenue de la production agricole.

L'activité du secteur tertiaire évoluerait à 5,6% après 4,8% en 2018, en lien avec le dynamisme des secteurs primaire et secondaire. Les services de Transports et communications progresseraient de 7,8% avec le démarrage des activités d'un troisième opérateur de téléphonie et les innovations croissantes dans la branche. Les services bancaires seraient en hausse de 5,0% et le commerce de 4,5%.

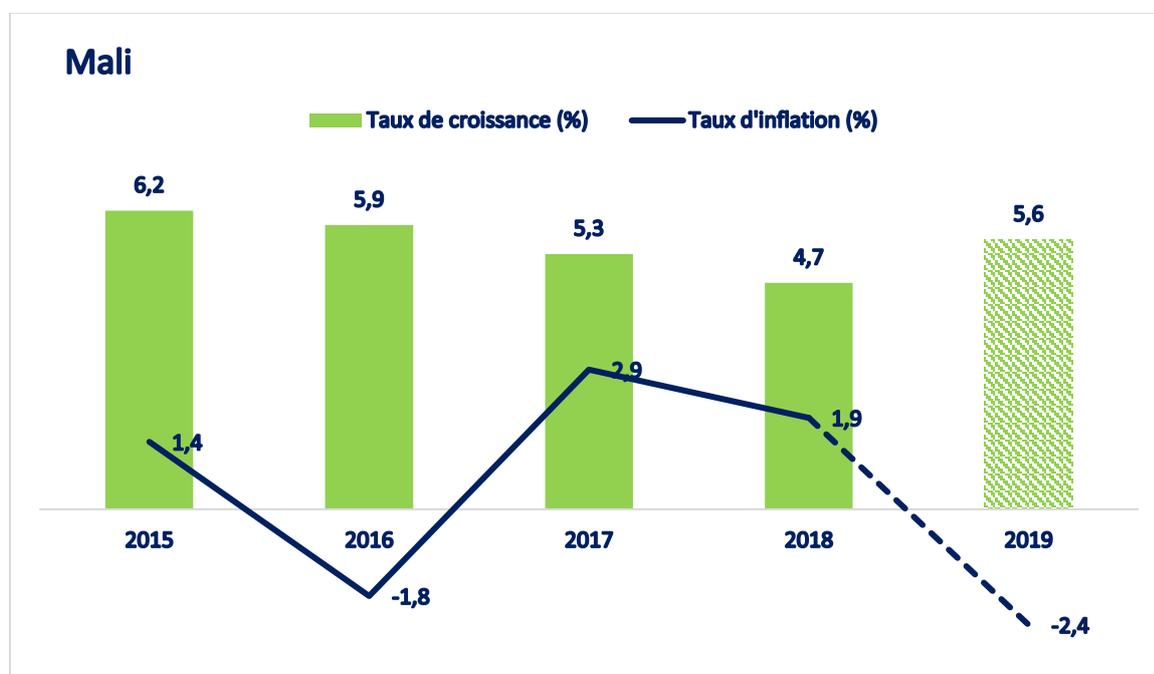
Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019, seraient, respectivement, de 1,9 point, 0,9 point et 2,8 points.

Du côté de la demande, la croissance serait, principalement, tirée par la consommation des administrations publiques et les investissements. La consommation finale publique progresserait de 6,0% et celle des ménages croîtrait de 3,8% en 2019. Les investissements seraient en hausse de 9,2%, en liaison avec la progression de la FBCF public de 8,0% et de la FBCF privé de 10,4%. S'agissant des échanges extérieurs en 2019, les importations et les exportations de biens et services croîtraient, respectivement, de 4,8% et 1,3%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2019, ressortiraient, respectivement, à 3,9 points, 3,0 points et -1,3 point.

Le taux d'investissement global est attendu à 21,4% du PIB en 2019, contre 18,8% un an auparavant. Le taux d'épargne intérieure s'établirait à 8,2% en 2019 contre 6,6% en 2018.

Graphique 6: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Mali, 2015-2019



Sources : CNPE Mali, Commission de l'UEMOA

Sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen a baissé de 2,5% contre une hausse de 2,3% pour la même période en 2018. Cette évolution est, principalement, imputable à la baisse des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-6,0% contre +4,0%), « Communication » (-2,9% après -6,8%) et « Articles d'habillement et chaussure » (-0,9% contre +3,9%). Les prix au niveau de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » ont augmenté de 5,0% après la baisse de 5,6% enregistrée à la même période en 2018. Pour toute l'année 2019, le niveau général des prix baisserait à 2,4%, contre une hausse de 1,9% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2019, se caractériserait par une amélioration du solde budgétaire global, en lien avec l'augmentation des recettes totales et dons plus importante que celle des dépenses totales.

Les recettes totales et dons seraient en hausse de 57,2% pour représenter 22,6% du PIB en 2019, contre 15,5% du PIB en 2018. Le taux de pression fiscale se situerait à 14,9% contre 11,8% en 2018, en raison de la hausse de 35,9% des recettes fiscales consécutive aux retombées des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de la lutte contre la fraude.

Les recettes non fiscales passeraient de 52,8 milliards en 2018 à 138,8 milliards en 2019, représentant 1,4% du PIB.

Les dons auraient plus que doublé pour atteindre 2,3% du PIB en 2019 contre 1,2% en 2018.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 33,5% pour représenter 25,2% du PIB en 2019, après 20,4% un an auparavant. Cette augmentation des dépenses serait tirée aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses en capital. La hausse de 19,1% des dépenses courantes s'expliquerait, principalement, par l'augmentation de la masse salariale (+26,4%). La progression de 34,3% des dépenses en capital proviendrait de l'augmentation de 23,7% de celles financées sur ressources propres.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration du solde budgétaire global qui s'établirait à -2,4% du PIB en 2019, contre -4,7% du PIB en 2018. Le déficit global hors dons ressortirait à 4,8% PIB contre 5,9% du PIB en 2018.

Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal en 2019, se situerait à 36,7% comme en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 341,9 milliards, en baisse de 9,5% par rapport à 2018. Il représenterait 16,4% des recettes totales. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 53,4% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

En 2019, les comptes extérieurs du Mali enregistreraient un solde global déficitaire de 85,3 milliards contre un excédent de 172,8 milliards en 2018, soit une dégradation de 258,1 milliards, en lien avec l'aggravation du déficit courant et le recul des flux nets entrants de capitaux.

L'augmentation du déficit courant s'expliquerait par la mauvaise orientation de l'ensemble des composantes. En particulier, le déficit commercial se creuserait sous l'effet de la baisse des exportations (-4,2%), du fait notamment du repli des ventes d'or (-7,4%), et de la hausse des importations (+2,2%), tirée par les achats de produits alimentaires (+4,4%), de biens intermédiaires (+5,5%) et de biens d'équipement (+2,4%). Rapporté au PIB, le déficit courant serait de 5,5% contre 4,9% en 2018.

Le repli de l'excédent du compte financier s'expliquerait, essentiellement, par la réduction des entrées nettes au titre des autres investissements privés.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets se sont établis à 299,8 milliards à fin août 2019, en baisse de 13,7 milliards par rapport à fin décembre 2018, reflétant la baisse de 36,8 milliards des actifs extérieurs nets des banques. A l'inverse, les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale ont augmenté de 23,1 milliards.

Les créances intérieures ont baissé de 28,5 milliards (-0,9%) pour s'établir à 3.050,7 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, se sont renforcées de 17,5 milliards, pour ressortir à 540,0 milliards à fin août 2019. L'encours des créances sur l'économie s'est contracté de 46,0 milliards ou -1,8%.

La masse monétaire a progressé de 1,7%, pour ressortir à 2.792,0 milliards à fin août 2019.

2.5.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait à -2,4% contre -4,7 % en 2018. L'objectif était de -3,0% dans le programme 2019-2023 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à -2,4% contre 1,9% en 2018 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 36,7% du PIB comme en 2018. Il était prévu à 33,5% dans le programme 2019-2023 ;

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 38,9% contre 41,8% en 2018. L'objectif était de 37,3% dans le programme 2019-2023 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 14,9% contre 11,8% en 2018. L'objectif était de 15,6% dans le programme 2019-2023.

L'analyse de l'état des critères de convergence montre que le Mali respecterait en 2019, les trois (3) critères de premier rang et aucun critère de second rang.

2.5.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel de convergence du Mali au titre de la période 2020-2024 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme 2019-2023 adopté par le Conseil des Ministres par Décision N° 09/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Le Programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures contenues dans le nouveau Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) visant à réaliser une croissance vigoureuse et inclusive par la création d'emplois, la diversification de l'économie et le renforcement de la résilience. Il est également en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Programme économique et financier triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International (FMI), approuvé le 28 août 2019.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance annuel moyen de 4,9% sur la période 2020-2024 ;
- un gain de près de 5 points de croissance du taux de pression fiscale, passant de 15,8% en 2020 à 20,0% en 2024 ;
- un déficit budgétaire global maintenu à 3% sur toute la période du Programme et ;
- un taux d'endettement progressivement en baisse de 37,0% en 2020 à 30,6% en 2024.

Les mesures du Programme sont cohérentes avec les axes du CREDD, notamment, (i) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, (ii) la restauration de la paix et de la sécurité ; (iii) la promotion d'une croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie ; (iv) le développement du capital humain et de l'inclusion sociale, ainsi que (v) la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience au changement climatique.

Pour atteindre les objectifs de croissance, le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole, notamment, les filières riz et coton. La croissance s'appuierait également sur la mise en œuvre des grands chantiers d'infrastructures de transport et hospitalières. Il s'agit, entre autres, des travaux de construction du quatrième pont de Bamako, la construction de la route transsaharienne, tronçon Bourem-Kidal-Frontière Algérie, la poursuite de la construction de la route Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire, l'extension et l'équipement de l'hôpital du Mali, l'amélioration du plateau technique de santé de Markala-Koutiala-Koulikro et l'achèvement du programme d'extension et de modernisation de l'aéroport International Modibo KEITA Senou.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage l'amélioration de l'offre d'énergie par la reprise des travaux de construction du barrage de Taoussa, la construction de centrales solaires, l'interconnexion aux réseaux électriques de certains Etats voisins (Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) ainsi que le développement de l'économie numérique avec la réalisation de la pose de 4500 km de câbles à fibres optiques pour la connexion de huit capitales régionales et l'interconnexion aux pays voisins. En outre, Il envisage accroître la production minière par le renforcement des programmes de cartographie et de recherche minière.

En matière d'amélioration du recouvrement des recettes, le Gouvernement entend poursuivre, principalement, les actions ci-après : (i) la réduction progressive des exonérations ; (ii) les efforts de modernisation et d'amélioration de l'administration fiscale et douanière ; (iii) l'amélioration de manière durable du fonctionnement et du rendement de la TVA ainsi que (iv) le déploiement des téléservices et l'introduction de la facture normalisée. Au niveau de la maîtrise des dépenses publiques, les réformes porteront sur l'amélioration de la gestion des investissements publics par le renforcement des capacités en matière d'évaluation des projets d'investissement, la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor ainsi que le renforcement du contrôle interne et externe des dépenses publiques.

Au titre de la gestion de la dette, les réformes viseront, notamment, l'amélioration du suivi des délais de paiement afin d'éviter la constitution d'arriérés.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le cadre de présentation du Programme 2020-2024 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est cohérent avec les objectifs du nouveau CREDD et du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, tous les critères de convergence enregistreraient une amélioration continue sur toute la période du Programme, à l'exception du critère relatif à la masse salariale.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période du Programme, les objectifs de croissance de 4,9% en moyenne, portés par l'ensemble des secteurs d'activité, seraient réalisables, au regard des potentialités économiques du Mali. Toutefois, le niveau de croissance serait insuffisant pour réduire substantiellement la pauvreté, le croît démographique moyen étant estimé à près de 3%. Par ailleurs, la croissance proviendrait, principalement, de la dynamique du secteur agricole, notamment, la production du coton, et l'intensification des travaux de construction des infrastructures socioéconomiques. L'atteinte de ces objectifs dépendra de la capacité de l'Etat à contenir les facteurs de risques liés, entre autres, aux chocs sur les termes de l'échange, les conditions climatiques défavorables telles que la sécheresse, la mobilisation insuffisante des ressources intérieures et le resserrement des conditions de financement. En outre, la réalisation de ces objectifs de croissance nécessiterait la poursuite de la création des conditions pour la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ainsi que la consolidation de la cohésion sociale.

Au niveau des finances publiques, le respect du critère clé pourrait s'avérer difficile à maintenir, si les mesures relatives au renforcement de la mobilisation des ressources intérieures ne sont pas mises en œuvre, au regard de la baisse des activités de production d'or, du fait de la cessation prévue des activités de trois (3) principales entreprises aurifères. Par ailleurs, l'exécution des dépenses publiques, notamment, les dépenses sécuritaires, le soutien à l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté, reste conditionnée par la mobilisation effective des ressources intérieures. Il en est de même du respect du ratio de la masse salariale sur recettes fiscales.

Sur la période du Programme, le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure sur le PIB nominal baisserait de 6,4 points de pourcentage, passant de

37,0% en 2020 à 30,6% en 2024. Toutefois, il se pose un problème de pertinence de l'évolution du ratio eu égard d'une part, au rythme de progression de la pression fiscale (+5 points de pourcentage sur la période), et d'autre part, aux besoins énormes de ressources pour la réalisation d'infrastructures, le relèvement du défi sécuritaire, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires.

2.5.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du Programme pluriannuel de convergence 2020-2024, que le Mali respecterait les conditions de convergence en 2020. De ce fait, la Commission le juge conforme au Pacte de convergence et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

A cet effet, pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises par le Gouvernement à prendre des dispositions en vue de poursuivre :

- le renforcement de l'environnement sécuritaire ;
- les actions pour l'amélioration du climat social ;
- la mise en œuvre des réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la modernisation de l'administration fiscale et douanière ;
- les efforts de maîtrise de la masse salariale ;
- l'amélioration du climat des affaires en vue d'accroître le développement du secteur privé ;
- les travaux de rénovation des comptes nationaux et leur prise en compte dans les modèles de prévision.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de convergence pour le Mali

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-4,7	-3,0	-2,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	1,9	3,0	-2,4	$\leq 3,0$				
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	36,7	33,5	36,7	37,0	35,5	34,0	32,7	30,6
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	41,8	37,3	38,9	36,9	37,4	37,5	37,0	37,1
Taux de pression fiscale	11,8	15,6	14,9	15,8	16,4	17,3	18,5	20,0
Taux de croissance du PIB								
	4,7	5,5	5,6	4,9	4,9	4,9	4,8	4,8

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Mali (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 6,3³% contre 7,0% en 2018. Cette croissance se déroulerait dans un contexte marqué par une baisse de l'inflation dont le taux ressortirait à -2,4% contre 2,8% en 2018.

Pour l'année 2019, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par un solde global, dons compris qui passerait de -3,0% du PIB en 2018 à -2,9% en 2019.

Le déficit du compte courant représenterait 13,4% du PIB en 2019 contre 12,1% un an plus tôt.

Comparée à décembre 2018, la masse monétaire a enregistré une hausse de 13,7%, pour ressortir à 1.280,2 milliards à fin août 2019.

En matière de convergence, le Niger respecterait tous les trois (3) critères de premier rang en 2019 comme en 2018. Au titre des critères de second rang, celui relatif à la pression fiscale ne serait pas respecté.

2.6.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2019, le taux de croissance économique se situerait à 6,3% en 2019, après une hausse de 7,0% en 2018. Cette croissance proviendrait de tous les secteurs d'activité économique.

L'activité du secteur primaire s'accroîtrait de 4,9% en 2019 après 7,1% en 2018, en relation avec le ralentissement de la croissance de la branche agriculture (+5,1%). Cette croissance résulterait de la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), soutenue par les investissements dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC) et une bonne pluviosité.

S'agissant du secteur secondaire, son activité progresserait de 8,8% en 2019, après 6,0% en 2018, en relation avec les performances des activités extractives (+10,4%), notamment, la production de pétrole brut et les activités de raffinage ainsi que celles de la construction (+14,7%), dont l'évolution s'expliquerait par la poursuite des travaux d'infrastructures (bâtiments, routes...) et celles entrant dans le cadre du sommet de l'Union Africaine.

Le secteur tertiaire connaîtrait un taux de croissance de 6,4% en 2019 après 7,5% en 2018, tiré par les activités de commerce (+8,4%), d'Hôtellerie et de restauration (+7,0%) et de télécommunications (+7,5%), en lien, notamment, avec les effets induits par l'organisation des grands évènements et la bonne production agricole de l'année 2018.

Au total, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire, tertiaire seraient en 2019, respectivement, de 1,8 point, 1,8 point et 2,7 points.

Du côté de la demande, la croissance serait portée par la consommation finale et les investissements privés. La consommation finale augmenterait de 5,0% en 2019, après 6,2% en 2018, sous l'effet de la hausse de ses composantes. L'accroissement de 4,7%

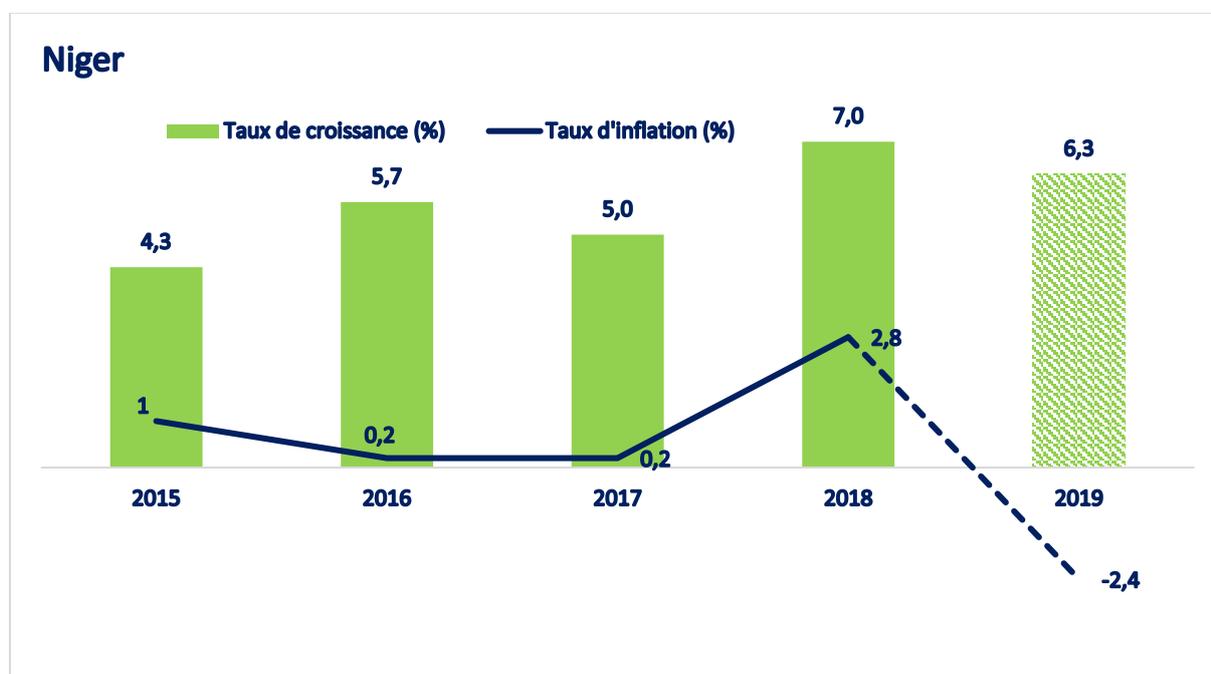
³ Nouvelle base 2015 et de migration vers le SCN 2008

de la consommation finale des ménages s'expliquerait par l'augmentation des revenus consécutive à la bonne tenue de la campagne d'hivernage 2018. La hausse de 6,0% de la consommation finale publique proviendrait de l'accroissement des dépenses courantes. En ce qui concerne les investissements, ils progresseraient de 13,2%, tirés essentiellement, par l'investissement du secteur privé qui augmenterait de 19,5%. S'agissant des exportations et des importations de biens et services, elles connaîtraient des hausses, respectivement, de 3,7% et 6,7% en 2019.

Globalement, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du commerce extérieur à la croissance du PIB seraient en 2019, respectivement, de 4,2 points, 3,4 points et -1,3 point.

En terme nominal, Le taux d'investissement augmenterait de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 30,5% en 2019. Le taux d'épargne intérieure passerait de 18,8% en 2018 à 21,1% en 2019.

Graphique 7: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Niger, 2015-2019



Sources : CNPE du Niger, Commission de l'UEMOA

L'année 2019 serait marquée par une maîtrise de l'inflation. En effet, au cours des neuf (9) premiers mois de l'année, les prix ont baissé de -2,5% contre une hausse +3,3% au cours de la même période en 2018. Cette baisse s'explique par la baisse des prix « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,5) « santé » (-0,1%), « Restaurant et hôtel » (-0,2%). Elle a été atténuée par la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+0,2%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+0,6%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+0,1%) ; « Loisirs et culture » (+0,1%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de -2,4% contre 2,8% en 2018.

En 2019, l'exécution des finances publiques serait marquée par une amélioration des principaux soldes.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 7,1% pour représenter 18% du PIB en 2019, après 18,1% en 2018. Les recettes fiscales seraient en hausse de 5,9%, induisant un taux de pression fiscale de 10,8% en 2019 après 11,1% en 2018. La hausse des recettes fiscales s'expliquerait, principalement, par la création d'une interface d'échange entre les systèmes d'informations et entre les différentes régions, l'opérationnalisation effective du Guichet unique automobile, la lutte contre la fraude et la maîtrise des exonérations.

S'agissant des recettes non fiscales, elles baisseraient de 35,3% pour représenter 0,8% du PIB en 2019, après 1,0% du PIB en 2018. Les dons progresseraient de 14,0% pour représenter 6,4% du PIB en 2019, après 6,0% du PIB en 2018. Cette augmentation serait, principalement, liée à la mobilisation des dons projets.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 6,9% pour représenter 20,9% du PIB contre 21,1% en 2018. Cette évolution proviendrait, à la fois, des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes progresseraient de 5,7% pour se situer à 9,5% du PIB, contre 9,7% du PIB en 2018, en lien avec la hausse des dépenses de matériel et fournitures de 16,1%, des charges d'intérêt sur la dette publique de 9,9% et de la masse salariale de 4,1%. Les dépenses en capital progresseraient de 7,3% pour représenter 11,1% du PIB en 2019 après 11,2% du PIB en 2018.

Il résulterait de ces opérations, une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le solde global, dons compris, passerait de -3,0% du PIB en 2018, à -2,9% en 2019. Le solde global hors dons ressortirait à -9,3% du PIB en 2019 contre -9,0% en 2018.

L'encours de la dette publique intérieure et extérieure en 2019, représenterait 35,8% contre 35,4% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 539,9 milliards, en baisse de 1,1% par rapport à 2018. Il représenterait 60,4% des recettes totales. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 85,7% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

La balance des paiements se caractériserait par un solde global déficitaire de 40,8 milliards contre un déficit de 113,5 milliards en 2018, en raison, principalement, de la bonne orientation des comptes de capital et financier, le déficit courant augmentant. La balance des biens et services subirait, notamment, les effets de la chute des ventes d'uranium (-4,9%), ainsi que des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement dans le cadre de la construction d'infrastructures routières et hôtelières. Le déficit du compte courant représenterait 13,4% du PIB en 2019 contre 12,1% en 2018.

Le compte de capital ressortirait excédentaire, en amélioration de 22,1 milliards, et le compte financier s'inscrirait en hausse de 216,0 milliards, en raison, principalement, d'une forte progression des investissements directs (+78,0%).

S'agissant de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets ont diminué de 38,5 milliards, par rapport à fin décembre 2018, en s'établissant à 285,2 milliards à fin août 2019.

L'encours des créances intérieures s'est inscrit en hausse de 169,0 milliards ou 15,0%, pour ressortir à 1.294,6 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui était de 274,6 milliards en décembre 2018, s'est renforcé de 14,5 milliards pour atteindre 289,1 milliards. Les créances sur l'économie se sont consolidées de 18,1%, en passant de 851,0 milliards en décembre 2018 à 1.005,6 milliards à fin août 2019.

Comparée à décembre 2018, la masse monétaire a enregistré une hausse de 13,7%, pour ressortir à 1.280,2 milliards à fin août 2019.

2.6.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

En 2019, l'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -2,9% en 2019 contre -3,0% en 2018. L'objectif fixé dans le PPC 2019-2023 était de -3,0%.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à -2,4% contre 2,8% en 2018 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB** se situerait à 35,8% en 2019 contre 35,4% en 2018. L'objectif initial était de 46,0%.

Critères de second

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 34,1% en 2019 contre 34,7% en 2018. L'objectif fixé dans le PPC précédent était de 33,0%.
- **Le taux de pression fiscale** ressortirait à 10,8% en 2019 contre 11,1% en 2018. L'objectif initial était de 15,3%.

A l'analyse des critères de convergence, le Niger respecterait tous les trois (3) critères de premier rang en 2019. Au titre des critères de second rang, celui relatif à la pression fiscale ne serait pas respecté.

2.6.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel du Niger au titre de la période 2020-2024 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2019. Il est une actualisation du Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la république du Niger au titre de la période 2019-2023, adopté par la Décision n° 01/2019/CM/UEMOA, du 21 juin 2019.

Principaux éléments du Programme

Les objectifs du Programme 2020-2024 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte II, traduit par la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) et est soutenu par le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). Ce Plan qui s'inspire de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger-2035, vise, entre autres, à assurer une meilleure gestion et une efficacité des politiques publiques. Ces objectifs s'inscrivent également dans le cadre de la poursuite des investissements publics,

surtout dans les infrastructures et de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) 2016-2020 appuyé par le FMI.

Les principaux objectifs du Programme au cours de la période 2020-2024 sont :

- un taux de croissance moyen de 7,3% sur la période 2020-2024 ;
- un taux de pression fiscale qui passerait de 11,5% en 2020 à 13,2% en 2024 ;
- un solde budgétaire global qui se situerait à -2,2% du PIB en 2020 à -1,5% en 2024.

Les performances économiques seraient soutenues par le dynamisme de l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire tirerait profit de la bonne pluviosité, des effets des investissements prévus dans le domaine agro-sylvo-pastorale et halieutique, notamment, la poursuite de l'initiative 3N à travers la mise en œuvre des projets financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Les projections prennent également en compte la reprise des activités au niveau du lac Tchad avec la poursuite des politiques d'empoisonnement des marres et l'intensification des programmes d'appui au pastoralisme.

S'agissant du secteur secondaire, il bénéficierait de l'augmentation : (i) des activités extractives, notamment, le pétrole brut ; (ii) de la production énergétique en rapport avec la mise en œuvre des projets relatifs aux deux (2) centrales d'énergies solaires de 20 MW, d'une centrale hybride de 6 MW diesel et de 13 MW solaire à Agadez ; (iii) des capacités de production de la SONICHAR avec deux (2) tranches de 25 MW chacune, la centrale à charbon de Salkadamna et (iv) le projet de construction de deux (2) lignes électriques de 132 KV de Soraz-Zinder Maradi-Malbaza.

Le secteur tertiaire profiterait des effets d'entraînement des secteurs primaire et secondaire. Il serait porté par la bonne tenue des entreprises des TIC et des transports, du commerce, de l'hôtellerie et des Administrations publiques.

Du côté de la demande, la croissance serait, principalement, tirée par la consommation finale, en lien avec l'amélioration des revenus, de l'investissement sous l'effet des travaux d'infrastructures et des exportations de biens et services en rapport avec l'exportation du brut à partir de 2022.

En ce qui concerne l'inflation, elle serait maintenue en dessous de la limite communautaire de 3,0% maximum, grâce, notamment, aux efforts que l'Etat entend poursuivre pour constituer les stocks de sécurité alimentaire afin d'approvisionner régulièrement les marchés locaux en produits de grande consommation.

Les objectifs en matière de recettes budgétaires visent, notamment, la poursuite de l'accroissement des ressources internes à travers le renforcement des capacités de structures de recouvrement, l'élargissement de la base fiscale, la réduction du champ des exonérations, la poursuite de la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière. Il s'agit, entre autres : (i) de l'opérationnalisation du Système informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC) et le renforcement du contrôle de la valeur des marchandises.

S'agissant des dépenses, elles seraient orientées au profit des secteurs prioritaires (sécurité, infrastructures, éducation, santé, développement rural) en conformité avec les CDMT, tout en veillant à la compatibilité avec les ressources budgétaires

disponibles. Ainsi, l'accent serait, particulièrement, mis sur les mesures et actions ci-après : (i) la modernisation de la chaîne de dépenses et son déploiement au niveau des ministères sectoriels ; (ii) la bancarisation des paiements public et (iii) la mise en œuvre effective du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des investissements publics.

Sur la période du Programme, le Gouvernement entend mettre en œuvre les réformes permettant de gérer efficacement sa dette et de préserver la viabilité de la dette. Par ailleurs, il privilégiera l'emprunt concessionnel. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure sur le PIB nominal augmenterait de 2,6 points de pourcentage, passant en 2020 de 39,7% à 42,3% en 2024.

Evaluation technique du Programme

• Présentation du Programme

Le Programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

• Cohérence du Programme

Le Programme, dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et ceux du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

• Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, tous les critères de convergence enregistreraient une amélioration continue sur toute la période du Programme.

• Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

• Pertinence des hypothèses

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées par tous les secteurs économiques. Le taux de croissance moyen sur la période 2020-2024 ressortirait à 7,3%. Toutefois, la réalisation de ce sentier de croissance projeté pourrait être entravée, notamment, par : (i) la non mobilisation à bonne date des ressources en vue de la réalisation des projets structurants (pipeline, infrastructures, ...) ; (ii) les effets liés au contexte sécuritaire ; (iii) l'évolution des prix des matières premières et (iv) les effets des changements climatiques.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global passerait d'un déficit de 2,9% en 2019 à 1,5% du PIB en 2024, en relation avec la mise en œuvre des réformes qui se traduiraient par un accroissement du taux de pression fiscale de 1,7 point de pourcentage sur la période du Programme. S'agissant des dépenses, les actions mises en œuvre se traduiraient par une progression annuelle moyenne des dépenses totales hors prêts nets de 8,6% sur la période. Cette augmentation proviendrait d'une hausse moyenne de 11,0% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 6,6% des dépenses en capital. Toutefois, le sentier du déficit ne pourrait être respecté qu'avec une mobilisation effective des recettes fiscales.

En matière d'endettement, au cours de la période 2020-2024, le Gouvernement continuerait d'observer une politique prudente. Toutefois, le faible niveau du taux d'endettement masque le poids élevé du service de la dette.

2.6.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme indique que le Niger respecterait tous les trois (3) critères de premier rang. Par rapport aux critères de second rang, le pays respecterait seulement celui relatif au ratio de la masse salariale sur recettes fiscales.

La Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Pour renforcer les performances en matière de convergence, les Autorités nigériennes sont invitées à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les efforts visant à assurer un environnement sécuritaire propice aux développements des activités ;
- la mise en œuvre de l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour réduire la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques ;
- les efforts pour l'amélioration du climat des affaires ;
- les efforts de mobilisation des ressources internes à travers la modernisation des structures de recouvrement, l'élargissement de la base fiscale et la réduction du champ des exonérations ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- le processus de réévaluation du PIB à travers la retropolation des données historiques.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Niger

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-3,0	-3,0	-2,9	-2,2	-2,0	-1,8	-1,7	-1,5
Taux d'inflation (<= 3%)	2,8	<=3,0	-2,4	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	35,4	46,0	35,8	39,7	41,0	40,3	40,5	42,3
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	34,7	33,0	34,1	30,7	30,9	30,8	31,1	30,9
Taux de pression fiscale	11,1	15,3	10,8	11,5	11,9	12,7	12,9	13,2
Taux de croissance du PIB								
	7,0	6,8	6,3	6,0	5,6	11,9	6,1	6,8

Sources : CNPE du Niger, Commission de l'UEMOA, (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

L'activité économique resterait dynamique en 2019, avec un taux de croissance du PIB réel de 6,0% après 6,7% en 2018. Elle se déroulerait dans un contexte marqué par de faibles tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 1,2% contre 0,5% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait en 2019, par un solde global de -3,8% contre -3,7% du PIB en 2018. Cette évolution serait en liaison avec la progression des dépenses totales plus importante que celle des recettes totales.

Le déficit du compte courant représenterait 7,5% du PIB en 2019, contre 7,9% en 2018.

S'agissant des agrégats de la monnaie, au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 306,9 milliards ou 6,7% pour se situer à 4.914,6 milliards.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence, le Sénégal respecterait trois (3) critères en 2019, dont deux de premier rang. Le critère clé ainsi que celui relatif au taux de pression fiscale ne seraient pas respectés.

2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance du PIB réel se situerait à 6,0% (contre une prévision initiale de 6,9%) en 2019, après 6,7% en 2018. Ce ralentissement s'expliquerait par l'évolution au niveau de certaines branches d'activité, notamment, les activités extractives, la construction, le transport, les services d'hébergement et de restauration ainsi que les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

L'activité dans le secteur primaire resterait dynamique, sous l'impulsion des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ainsi, l'activité est attendue en progression de 7,2% après 7,9% en 2018. Le sous-secteur de l'agriculture et activités annexes augmenterait de 6,4% en 2019 contre 9,1% en 2018. S'agissant de la branche de l'élevage et de la chasse, le rythme de progression de son activité se situerait à 7,7% en 2019, sous l'effet du développement de l'aviculture. Pour ce qui concerne le sous-secteur de la pêche, l'activité profiterait du maintien de l'agrément à l'exportation des produits de la pêche, pour ressortir en hausse de 13,9% contre 3,3% en 2018.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée serait en hausse de 6,0% en 2019, après 6,9% en 2018. La croissance y serait soutenue, singulièrement, par les activités extractives (+7,2%), la fabrication de produits agro-alimentaires (+8,5%), les matériaux de construction (+3,6%), les BTP (+11,2%) et la fabrication de produits chimiques (+4,8%). Dans le sous-secteur de la construction, la vigueur des investissements publics se poursuivrait avec, notamment, la finalisation du prolongement de la VDN II, le démarrage du projet de construction de la Grande Côtière sur l'axe Dakar/Saint-Louis ainsi que les travaux relatifs au TER.

L'activité du secteur tertiaire resterait vigoureuse avec une croissance de 5,8%. Cette orientation favorable reflèterait, principalement, la bonne tenue des activités de

commerce (+5,0%), de transports (+5,3%), financières (+5,6%) et immobilières (+8,1%), en sus, de la bonne tenue attendue dans les télécommunications et les services d'hébergement et de restauration.

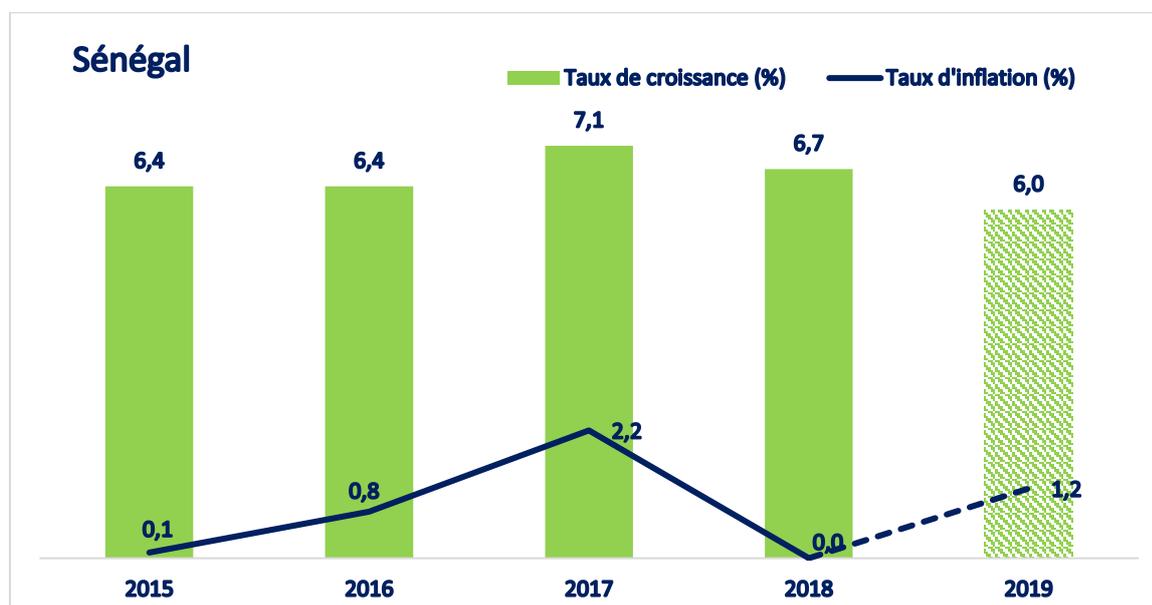
Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019 seraient, respectivement, de 1,0 point, 1,4 point et de 3,6 points.

Du côté de la demande, la consommation finale ressortirait en hausse de 5,7%. La FBCF augmenterait de 21,6% contre 2,0% en 2018, sous l'effet aussi bien des investissements privés (+25,8%), que des investissements publics (+9,3%). La FBCF publique serait tirée, essentiellement, par le démarrage du PAP II du PSE et celui du programme MCC avec un volet important dans le secteur de l'énergie. S'agissant des échanges extérieurs, les importations et les exportations de biens et services progresseraient, respectivement, de 6,3% et 10,5%.

En 2019, les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient, en 2019, respectivement, de 4,8 points, 1,4 point et -0,2 point.

En terme nominal, le taux d'investissement est attendu à 31,8% en 2019 contre 31,7% en 2018. Le taux d'épargne intérieure se raffermirait en passant de 16,7% en 2018 à 17,1% en 2019.

Graphique 8: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Sénégal, 2015-2019



Sources : CNPE Sénégal, Commission de l'UEMOA

L'évolution des prix serait marquée par de faibles tensions inflationnistes en 2019. Au cours des neuf (9) premiers mois de l'année 2019, le taux d'inflation est ressorti à 1,0% contre 0,4% pour la même période en 2018. Ce relèvement des prix à la consommation s'explique, essentiellement, par le renchérissement des fonctions « Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants » (+12,7%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,1%), « Transport » (+0,8%) et « Restaurants et Hôtels » (+1,1%).

Pour l'ensemble de l'année 2019, il est prévu un taux d'inflation de 1,2% contre 0,5% en 2018.

En ce qui concerne les finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une légère augmentation du déficit budgétaire global.

Les recettes totales et dons progresseraient de 16,8%, pour représenter 20,3% du PIB. Les recettes fiscales seraient en hausse de 22,4%, pour représenter 17,4% du PIB contre 15,3% du PIB en 2018, en liaison avec la bonne tenue aussi bien des impôts directs que des impôts indirects. S'agissant des impôts directs, les performances sont attendues principalement dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, qui devraient enregistrer des hausses respectives de 17,9% et 10,5%, en lien, notamment, avec la bonne tenue de l'activité économique. Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs seraient en hausse de 31,5%, reflétant la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole, des taxes sur la consommation hors pétrole, de la taxe spécifique sur le pétrole et de la taxe spéciale sur le ciment.

En revanche, les recettes non fiscales baisseraient de 29,6%.

S'agissant des dons, ils s'inscriraient en hausse de 5,8% en 2019, sous l'impulsion d'une augmentation des appuis budgétaires et des dons projets. Les dons représenteraient 1,9% du PIB en 2019.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 16,0% et représenteraient 24,1% du PIB contre 22,3% du PIB en 2018. Cette évolution serait tirée aussi bien par les dépenses en capital que par les dépenses courantes. Les dépenses en capital augmenteraient de 23,7% après la hausse de 12,0% en 2018. La composante financée sur ressources internes progresserait de 23,5%. Les dépenses courantes seraient en hausse de 9,8% après 12,6% en 2018, imputable à l'accroissement de la masse salariale (+9,1%) et des intérêts sur la dette publique (+3,8%). L'évolution de la masse salariale serait en liaison avec le respect des engagements vis-à-vis, notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. Les « autres dépenses courantes » seraient en hausse de 12,0%, tirées, singulièrement, par le renforcement des subventions au secteur de l'électricité. La progression des charges d'intérêts sur la dette serait imputable, principalement, à celles de la dette intérieure, en lien, surtout, avec les interventions de l'Etat sur le marché financier sous régional.

Au total, le solde global hors dons s'établirait à -5,8% contre -5,6% en 2018. Quant au solde global, il représenterait -3,8% du PIB contre -3,7% en 2018.

En ce qui concerne la dette publique, son encours total en 2019, représenterait 52,5% contre 54,7% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 774,8 milliards, en baisse de 19,9% par rapport à 2018. Il représenterait 30,2% des recettes totales. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 61,8% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Les transactions extérieures en 2019, se solderaient par un excédent global de 41,5 milliards contre 527,2 milliards en 2018. Cette évolution découlerait d'une

augmentation du déficit courant conjuguée à une réduction des flux nets entrants de capitaux au niveau du compte financier.

Le déficit du compte courant ressortirait à 1.054,3 milliards en 2019, contre un niveau de 1.026,3 milliards en 2018, en raison essentiellement d'une augmentation du déficit commercial de 123,2 milliards, en lien avec une progression plus importante des importations face à celle des exportations. Cet effet serait atténué par l'augmentation des revenus secondaires qui tireraient profit des transferts de fonds des migrants. Rapporté au PIB, le déficit courant représenterait 7,5% en 2019 contre 7,9% en 2018.

Le solde du compte de capital s'améliorerait de 2,6 milliards. S'agissant du compte financier, il ressortirait excédentaire de 848,0 milliards contre 1.308,3 milliards en 2019, en liaison, notamment, avec une forte baisse des flux nets entrants au titre des investissements de portefeuille, après le niveau exceptionnel enregistré en 2018, suite à l'émission d'euro-obligations.

S'agissant des agrégats de la monnaie, les actifs extérieurs nets se sont contractés de 160,7 milliards par rapport à fin décembre 2018, pour s'établir à 1.663,1 milliards à fin août 2019. Cette baisse des AEN résulte de celle de 10,1 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 150,6 milliards de ceux des banques.

Les créances intérieures ont enregistré une progression de 329,0 milliards ou 6,9%, pour ressortir à 5.071,8 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale sont ressorties en hausse de 287,0 milliards, pour s'élever à 754,8 milliards. L'encours des créances sur l'économie s'est accru de 1,0%, pour s'établir à 4.317,0 milliards.

Comparée à décembre 2018, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 64,2 milliards ou 1,2%, pour se situer à 5.323,9 milliards.

2.7.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de la convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- Le **ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** en 2019 ressortirait à -3,8% du PIB contre -3,7% l'année précédente. Il était prévu à -3,0% dans le Programme 2019-2023 ;
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 1,2% contre 0,5% en 2018 ;
- Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 52,5% du PIB contre 54,7% en 2018, l'objectif étant de 49,2% dans le Programme 2019-2023.

Critères de second rang

- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 30,5% contre 34,3% un an plus tôt. Il était prévu à 29,3% dans le Programme 2019-2023 ;
- Le **taux de pression fiscale** s'établirait à 17,4% contre 15,3% en 2018, pour un objectif de 17,3% dans le Programme 2019-2023.

Au total, trois (3) critères de convergence seraient respectés en 2019, dont deux (2) de premier rang. Le critère clé et celui relatif au taux de pression fiscale ne seraient pas respectés. Ainsi, le Sénégal ne remplirait pas les conditions de convergence en 2019.

2.7.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel du Sénégal au titre de la période 2020-2024 est parvenu à la Commission le 28 octobre 2019. Il est une actualisation du précédent Programme 2019-2023, adopté par Décision n°11/2018/CM/UEMOA du 21 décembre 2018.

Principaux éléments du Programme

Pour la période 2020-2024, le Gouvernement entend poursuivre l'exécution du Plan d'actions prioritaires (PAP 2019-2023). Pour consolider les performances enregistrées depuis 2015, un programme de réformes ambitieux sera mis en œuvre, autour de la mobilisation des ressources, de la qualité des dépenses, du développement du capital humain, et de l'amélioration de l'environnement des affaires.

En effet, le FMI et l'Etat du Sénégal se sont entendus, à travers un programme au titre de l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) à venir, sur une série de politiques et de réformes censées engager l'Etat sénégalais sur un bon sentier en termes de croissance et d'endettement, et l'aider à obtenir des financements internationaux. Les engagements pris par les autorités sénégalaises visent aussi une gestion « transparente » des récentes découvertes d'hydrocarbures.

Sur la période 2020-2024, les réformes engagées seront poursuivies et consolidées grâce à la détermination des autorités de réaliser, au-delà des objectifs fixés dans le cadre du nouveau programme ICPE qui sera conclu avec le FMI et du PSE, ceux définis au titre de la surveillance multilatérale. Afin de respecter le critère relatif au solde budgétaire, le Gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes en rapport avec la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) dont les objectifs spécifiques s'articulent autour de des actions ci-après : (i) élargir l'assiette fiscale et douanière ; (ii) contrôler la cohérence des déclarations ; (iii) maîtriser la valeur en douane et en réduire les détournements de destination et de régimes économiques ; (iv) améliorer la productivité des services de recettes par l'optimisation de leurs processus individuels et conjoints et (v) réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations fiscales et douanières.

Par ailleurs, le Gouvernement adoptera une stratégie d'endettement en phase avec les objectifs de croissance retenus dans la phase II du PSE.

Au total, les principaux objectifs du Programme 2020-2024 sont de :

- réaliser un taux de croissance économique moyen par an de 8,4% sur la période du Programme ;
- respecter la norme de -3,0% du critère clé sur toute la période du Programme.
- baisser progressivement le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, de sorte à consolider la viabilité de la dette ;

- maintenir le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35% ;
- améliorer le taux de pression fiscale en vue d'atteindre l'objectif de 20% à partir de 2023.

Pour réaliser ces objectifs, les actions du Gouvernement vont se concentrer sur la poursuite de la mise en œuvre effective des projets inscrits dans le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2019-2023 du PSE.

Ainsi, le dynamisme de l'activité économique serait maintenu sur une bonne tendance. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 8,4% par an sur la période 2020-2024, contre 6,0% en 2019, porté par la bonne tenue de l'ensemble des secteurs de l'économie. Au niveau du secteur primaire (+6,6%), l'activité serait tirée, essentiellement, par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Dans le secteur secondaire (+12,0%), l'activité tirerait, notamment, profit de la bonne orientation des activités extractives, de la fabrication des produits agro-alimentaires, des industries chimiques, de l'énergie et de la construction. Les activités extractives se consolideraient, sous l'effet de l'entrée en production du pétrole à partir de 2022.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité resterait vigoureuse (+7,5%) sur la durée du Programme, en liaison avec la bonne orientation du secteur primaire et le dynamisme attendu dans le secteur secondaire. L'essentiel des branches d'activités contribueront au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, en particulier, les activités de commerce, de transports ainsi que les services financiers et les services d'hébergement et de restauration.

Au titre de la politique budgétaire, le Gouvernement poursuivra sa politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. En plus des mesures en cours visant à élargir l'assiette fiscale et rendre l'administration fiscale plus efficace, l'Etat poursuivra la maîtrise des dépenses fiscales qui revêtent une importance capitale au regard de leur niveau très élevé. Il est attendu de la mise en œuvre de cette politique budgétaire une réduction du niveau du déficit budgétaire, pour le ramener au niveau de la norme communautaire de 3,0% du PIB au 31 décembre 2020 et sur toute la durée du Programme.

Au total, la mise en œuvre des réformes permettrait d'assurer une hausse des recettes budgétaires induite par une augmentation des recettes fiscales de 13,6% en moyenne par an, pour représenter un taux moyen de pression fiscale de 19,2% sur la période du Programme.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, des efforts de maîtrise seraient poursuivis avec une hausse attendue de 11,8% en moyenne par an, ce qui situerait les dépenses à 25,1% du PIB en moyenne. Les dépenses courantes augmenteraient de 9,6% en moyenne par an tandis que les dépenses d'investissement croîtraient au rythme de 16,0% par an au cours de la même période.

En ce qui concerne la dette publique, le taux d'endettement public passerait de 51,6% du PIB en 2020 à 45,4% en 2024.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme pluriannuel 2020-2024 du Sénégal, qui contient les annexes statistiques, est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec la Loi de Finances, gestion 2020, le Plan Sénégal Emergent (PSE) ainsi que le programme économique et financier qui sera appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE).

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, tous les critères de convergence enregistreraient une amélioration continue sur toute la période du Programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme.

- **Pertinence des hypothèses**

Il est attendu la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB réel de 8,4% qui serait soutenu par la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires. Toutefois, l'atteinte de cet objectif reste assujettie, principalement, au démarrage effectif de la production des hydrocarbures en 2022.

Au titre des finances publiques, le Programme indique que les mesures de mobilisation accrue de recettes budgétaires seraient poursuivies. Il est attendu un renforcement des efforts visant la maîtrise et la réduction des dépenses fiscales. Cette situation conduirait à un taux de pression fiscale de 17,4% du PIB en 2019 à 20,7% en 2024. Toutefois, les dispositions devraient être prises en vue de l'opérationnalisation effective de la plateforme d'échange et de partage d'informations entre les services des impôts, des douanes et du Trésor.

Au total, en dépit des efforts de mobilisation accrue des recettes, il est attendu à moyen terme une stabilisation du déficit budgétaire autour de 3,0% du PIB, ce qui traduit une augmentation des dépenses de même niveau. A cet égard, l'équilibre budgétaire paraît fragile et demeure une préoccupation majeure dans la réalisation des objectifs du Programme. En effet, en cas de chocs défavorables sur les recettes ou sur les dépenses, l'espace budgétaire s'en trouverait réduit et le critère clé ne serait pas respecté.

2.7.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme pluriannuel 2020-2024 indique que le Sénégal respecterait les conditions de convergence fixées. De ce fait, la Commission juge le Programme conforme au Pacte de convergence et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Afin de consolider le processus de convergence décrit par le Programme, la Commission invite les Autorités sénégalaises à prendre des dispositions en vue de poursuivre :

- les efforts de mobilisation des recettes pour accroître l'espace budgétaire ;
- la mise en place des conditions optimales pour le démarrage effectif de l'exploitation du pétrole et du gaz à partir de 2022 ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- le processus de réévaluation du PIB à travers la retropolation des données historiques.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Sénégal

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-3,7	-3,0	-3,8	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,5	$\leq 3,0$	1,2	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	54,0	49,2	52,5	51,6	50,7	49,2	46,9	45,4
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	34,3	29,3	30,5	30,6	29,7	28,8	27,5	27,0
Taux de pression fiscale	15,3	17,3	17,4	17,7	18,3	19,2	20,1	20,7
Taux de croissance du PIB								
	6,7	6,9	6,0	6,8	7,0	8,8	10,1	9,6

Sources : CNPE Sénégal, Commission de l'UEMOA (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

En 2019, l'activité économique connaîtrait un taux de croissance de 5,3% contre 4,9% en 2018 dans un contexte de maîtrise de l'inflation, dont le taux en variation annuelle moyen s'élèverait à 0,6% contre 0,9% en 2018.

L'exécution des opérations financières de l'Etat serait caractérisée par une aggravation du déficit budgétaire global qui ressortirait à 2,2% du PIB contre 0,8% en 2018.

Le déficit courant extérieur représenterait 6,8% du PIB en 2019, contre 7,8% en 2018.

La masse monétaire a progressé de 2,6%, pour s'établir à 1.771,2 milliards à fin août 2019.

En matière de convergence, le Togo respecterait tous les cinq (5) critères de convergence en 2019.

2.8.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2019, le taux de croissance du PIB se situerait à 5,3%, après 4,9% en 2018, pour un objectif initial de 5,0% contenu dans le Programme pluriannuel 2019-2023. La croissance économique serait impulsée par l'ensemble des secteurs en lien avec l'exécution des projets du Plan National de Développement (PND).

L'activité du secteur primaire enregistrerait une hausse de 3,3%, après 3,4% en 2018 avec une prévision initiale de 6,0% au titre du Programme 2019-2023. L'évolution de l'activité dans le secteur s'expliquerait par la hausse 3,2% de la production vivrière, en raison de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et de la mise en œuvre des projets du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN). Elle résulterait, également, de l'accroissement de 9,8% de l'agriculture d'exportation, sous l'impulsion d'une progression des productions de coton, de café et de cacao. En ce qui concerne l'élevage, la croissance de sa valeur ajoutée s'établirait à 1,4% en 2019. La branche « sylviculture et pêche » connaîtrait une régression de 0,2%.

L'activité du secteur secondaire progresserait de 6,8% en 2019, contre 1,7% en 2018 à la faveur de la consolidation des branches « production alimentaire » (+9,7%) ; « Fabrication de textile », (+6,8%) « électricité, eau et gaz » (+10,6%) et « BTP » (+10,3%). Il convient de signaler que le dynamisme de la branche « Produits alimentaires » proviendrait, particulièrement, du démarrage au premier semestre 2019 de la production du jus d'ananas par une usine nouvellement installée. En revanche, la valeur ajoutée de la branche des « industries extractives », enregistreraient une baisse de 7,7%, après la hausse de 22,7% en 2018.

L'activité du secteur tertiaire enregistrerait une hausse de 5,5% en 2019, contre 6,3% en 2018, tirée, principalement, par l'évolution favorable du "Commerce" (+5,4%) et des "Transports et télécommunications" (+4,2%). Le renforcement du rôle du Port Autonome de Lomé en matière de manutention des containers et de transbordement et le rôle de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema comme un hub régional

pour le transport aérien intercontinental, sont les facteurs explicatifs de la bonne tenue du secteur tertiaire.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2019, seraient, respectivement, de 0,7 point, 1,2 point et 3,4 points.

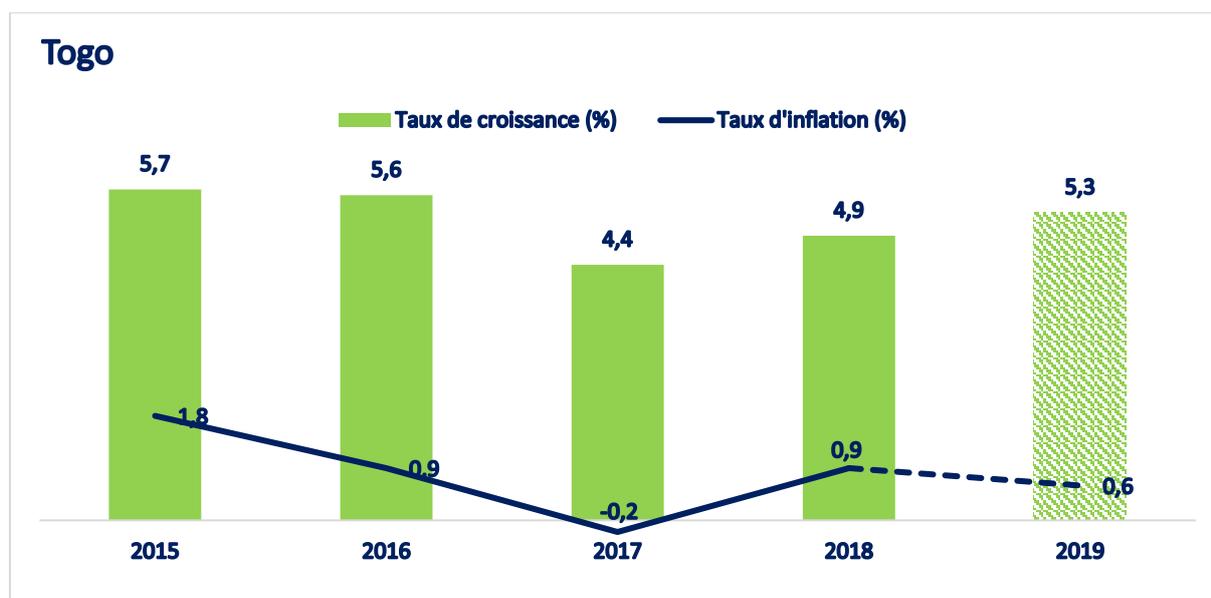
En ce qui concerne l'évolution de la demande en 2019, l'activité économique serait, essentiellement, soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale progresserait de 4,0% en 2019, après 4,3% en 2018. Cette progression résulterait de la hausse de 4,9% de la consommation privée, sous l'effet de l'accroissement du revenu disponible suite à la mise en œuvre des projets sociaux du PND. La consommation publique augmenterait de 1,5%, en lien avec l'accroissement attendu de la masse salariale, suite à des recrutements effectués dans différents ministères. Quant à la FBCF, elle s'inscrirait en hausse de 16,9% après 14,0% en 2018. Cette évolution serait portée par les hausses de la FBCF publique de 38,4% et de la FBCF privée de 9,5%.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services progresseraient de 5,4% en 2019, après 4,5% en 2018 tandis que les exportations de biens et services baisseraient de 0,5% après la baisse de 1,3% en 2018.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2019, seraient, respectivement de 3,7 points, 4,6 points et -3,0 points.

En terme nominal, le taux d'investissement se situerait à 28,0% en 2019, contre 25,3% en 2018. Le taux d'épargne intérieure se situerait à 16,1% en 2019, après 14,4% en 2018.

Graphique 9: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Togo, 2015-2019



Sources : CNPE Togo, Commission de l'UEMOA

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation resterait très modérée en 2019. En effet, le niveau général des prix a connu en moyenne sur les neuf (9) premiers mois une augmentation de 0,9% contre une hausse de 0,7% sur la même période en 2018. Cette augmentation s'explique, essentiellement, par la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Transport » (+4,5%) ; « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (+3,2%) ; « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+0,7%) et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+1,7%). Par contre, les fonctions « Communication » (-2,4%) et « loisir et culture » (-0,3%) ont connu une baisse. Pour l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen est attendu à 0,6% contre 0,9% 2018.

En 2019, l'exécution des finances publiques se caractériserait par une aggravation du déficit budgétaire global, en relation avec l'augmentation des dépenses totales plus importante que celle des recettes totales.

Les recettes totales et dons progresseraient de 13,3% représentant 27,1% du PIB en 2019 contre 25,7% en 2018. Les recettes fiscales augmenteraient de 22,4% pour ressortir à 20,9% du PIB contre 18,4% en 2018. Les performances enregistrées en 2019, s'expliqueraient par la reprise de l'activité économique dans un contexte de mise en œuvre du PND. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, on note l'entrée en vigueur du nouveau code général des impôts et du livre des procédures fiscales qui a permis d'élargir l'assiette fiscale à travers la création de nouveaux impôts. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du contrôle, l'OTR a procédé à l'installation des caisses enregistreuses dans les entreprises.

Les recettes non fiscales baisseraient de 35,4% pour ressortir à 2,3% du PIB, contre 3,8% du PIB en 2018, du fait de la fin du prélèvement pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier. Les dons seraient en hausse de 18,2% pour atteindre 3,9% PIB en 2019, contre 3,6% en 2018, en relation avec la poursuite des décaissements liés aux appuis budgétaires obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme économique et financier conclu en mai 2018 avec le FMI.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en hausse de 19,0% en lien avec la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital, pour ressortir à 29,4% du PIB en 2019, contre 26,5% en 2018. Les dépenses courantes augmenteraient de 11,6%. Cette hausse est imputable, essentiellement, à la hausse de 19,8% des dépenses de biens et services. Aussi, les hausses de 5,7% des dépenses de personnel, de 7,9% des transferts et subventions et de 11,1% des intérêts dus au titre de la dette publique ont contribué à cette évolution. Quant aux dépenses en capital, elles progresseraient de 40,7% pour représenter 8,9% du PIB contre 6,8% en 2018 en lien avec la poursuite de la reprise de la construction des infrastructures socio-économiques après la baisse remarquable observée en 2017.

Au total, le déficit global dons compris augmenterait en 2019 en s'établissant à 2,2% du PIB, soit 1,4% de pourcentage de plus qu'en 2018. Le déficit global hors dons passerait de 4,4% en 2018 à 6,2% en 2019.

Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal se situerait à 69,0% en 2019 contre 73,6% en 2018. En 2019, le service de la dette publique totale s'établirait à 605,6 milliards, soit une progression de 37,9% par rapport à 2018. Il représenterait 81,6% des recettes totales. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 90,8% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Les transactions extérieures en 2019, se solderaient par un excédent de 6,8 milliards contre 15,4 milliards en 2018. Ce repli découlerait notamment du recul de l'excédent du compte financier, dans un environnement de baisse du déficit courant.

Le déficit courant se réduirait de 13,8 milliards pour ressortir à 217,0 milliards en 2019, en raison essentiellement d'une amélioration de la balance commerciale, suite à une augmentation plus importante des exportations (+4,3%) comparée à celle des importations (+2,0%). Le déficit courant représenterait 6,8% du PIB en 2019 contre 7,8% en 2018.

S'agissant du compte financier, il ressortirait excédentaire de 64,7 milliards contre 90,5 milliards en 2018, en liaison essentiellement avec une baisse des flux nets entrants au titre des autres investissements privés.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets se sont contractés de 7,1 milliards par rapport à décembre 2018, pour s'élever à 555,1 milliards en août 2019.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.466,2 milliards, en accroissement de 32,0 milliards ou 2,2% par rapport à 2018. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui étaient de 208,6 milliards à fin décembre 2018, se sont dégradées de 2,5 milliards, pour ressortir à 206,0 milliards à fin août 2019. Par ailleurs, les créances sur l'économie ont augmenté de 34,5 milliards ou 2,8%, en se situant à 1.260,2 milliards.

La masse monétaire a progressé de 2,6%, pour s'établir à 1.771,2 milliards à fin août 2019.

2.8.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

L'état de convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** ressortirait à -2,2% contre -0,8% en 2018 avec une prévision initiale de -0,4% au titre du PPC 2019-2023.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 0,6% contre 0,9% en 2018 avec une prévision initiale de 3% maximum au titre du PPC 2019-2023.
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 69,0% en 2019 contre 73,6% en 2018 avec une prévision initiale de 69,2% au titre du PPC 2019-2023.

Critères de second rang :

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 31,6% contre 36,6% en 2018 avec une prévision initiale de 32,2% au titre du PPC 2019-2023.
- **Le taux de pression fiscale** se situerait à 20,9% contre 18,4% en 2018 avec une prévision initiale de 21,5% au titre du PPC 2019-2023.

En matière de convergence, les trois critères de premier rang et les deux de second rang seraient respectés en 2019.

2.8.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2020-2024

Le Programme pluriannuel de convergence du Togo est parvenu à la Commission de l'UEMOA, le 31 octobre 2019. Il est une actualisation du Programme 2019-2023 adopté par Décision N° 12 /2019/CM/UEMOA du 21 décembre 2018. Il tient compte des mesures préconisées dans le Programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI le 05 mai 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme pluriannuel 2020-2024 se fonde sur les orientations contenues dans le Plan National de Développement (PND) (2018-2022). Il vise à consolider et à améliorer les résultats obtenus sur le plan macroéconomique et en matière de réformes structurelles en vue de la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. Il est élaboré dans un contexte marqué par la poursuite des efforts du Gouvernement en matière de stabilisation du cadre macroéconomique. Le Gouvernement s'est engagé sur la période du Programme pour une amélioration de la gestion des finances publiques et une maîtrise de l'endettement public. Ces actions seront complétées par la poursuite des réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement privé.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance du PIB de 6,1% par an en moyenne sur la période 2020-2024 ;
- une inflation contenue à 3% maximum conformément à la norme communautaire ;
- un taux de pression fiscale de 20,1% par an en moyenne ;
- un déficit budgétaire global rapporté au PIB contenu autour de 1,3% par an ;
- un taux d'endettement qui passerait de 64,1% en 2020 à 48,6% en 2024.

Le Programme prévoit un taux de croissance moyen de 6,1% du PIB réel par an sur la période 2020-2024. Tous les secteurs de l'économie contribueraient à cette croissance. Les contributions moyennes des différents secteurs au taux de croissance du PIB réel entre 2020-2024 seraient de 1,3 point pour le secteur primaire, 0,9 point pour le secteur secondaire et 3,9 points pour le secteur tertiaire.

En ce qui concerne le secteur primaire, la valeur ajoutée connaîtrait une croissance moyenne de 6,5% par an sur la période du Programme. Cette croissance serait impulsée aussi bien par l'agriculture vivrière (+5,2%) que celle de rente (+6,7%). La bonne tenue de l'agriculture s'expliquerait par la poursuite des actions entreprises pour renforcer la production du secteur à travers le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN 2018-2026). La politique agricole (2016-2030) du Togo vise à faire de l'agriculture togolaise, « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ».

S'agissant du secteur secondaire, sa valeur ajoutée progresserait de 5,4% en moyenne sur la période 2020-2024. Les performances du secteur seraient liées à la bonne tenue des branches : « industries extractives » (+7,6%), « produits alimentaires » (+4,8%), « fabrication du textile » (+8,3%), « autres activités manufacturières » (+4,6%), « production d'électricité, gaz et eau » (+6,0%) et « construction » (+7,8%).

Le Gouvernement compte sur une participation accrue du secteur privé pour le développement du tissu industriel. Les BTP bénéficieraient de l'intensification de la réalisation des grands projets d'investissement.

Quant au secteur tertiaire, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 6,1% sur la période 2020-2024, tirée essentiellement par le « commerce » (+5,8%) et les « transports et télécommunications » (+6,6%). Les branches « activités de services aux entreprises » et « activités financières » progresseraient respectivement de 5,9% et +5,8% en moyenne. L'activité dans le commerce et les transports serait tirée par la mise en place d'une zone économique spéciale au Port autonome de Lomé et par la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires. Le dynamisme dans les télécommunications se poursuivrait, sous l'effet de la modernisation des infrastructures dans ce domaine. Les services financiers consolideraient leur croissance avec l'arrivée de nouvelles institutions financières. Les services non marchands progresseraient en moyenne de 5,1% en liaison avec les recrutements du personnel dans la fonction publique.

En ce qui concerne la demande, la croissance économique serait portée par les investissements et la consommation finale. La consommation finale connaîtrait en terme réel une hausse moyenne de 4,1% en liaison avec la hausse des revenus consécutifs aux emplois créés à travers la mise en œuvre des différents projets du PND. L'investissement bénéficierait toujours d'un climat des affaires favorable grâce aux multiples réformes dans le secteur. Sur cette base, l'investissement total à prix réel progresserait de 11,7% en moyenne sur la période avec un taux moyen d'investissement qui s'établirait à 32,7%. Il serait composé de 32,4% de l'investissement public. Sur la période sous revue, les exportations nettes s'établiraient en moyenne à -459,2 milliards de FCFA suite à l'effet combiné de la hausse moyenne aussi bien des importations que des exportations, respectivement de 5,7% et 4,7%.

En matière de finances publiques, le Gouvernement vise à travers le Programme, une gestion saine des finances publiques, notamment, à travers la poursuite des efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, de lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande et de rationalisation des dépenses publiques.

Les recettes totales connaîtraient une croissance moyenne de 7,1% par an, portée par des recettes fiscales (+7,6%) pour atteindre 20% du PIB en 2024. Pour y parvenir, l'Office Togolais des Recettes (OTR) entend poursuivre et parachever le recensement du foncier en vue de liquider et de mettre en recouvrement les impôts et taxes fonciers. Parallèlement, des mesures seront prises en vue de la réduction effective des exonérations fiscales, d'un élargissement de l'assiette, du renforcement du contrôle fiscal (mise en place du Guichet unique de dépôt des états financiers (GUDEF) ainsi que de la poursuite de la modernisation (télé-déclaration, télépaiement, paiement mobile). Les dons devraient progresser en moyenne de 6,5% sur la période et représenter en moyenne 3,5% du PIB.

Globalement, les dépenses progresseraient en moyenne de 6,6% sur la période 2020 à 2024. Cette augmentation des dépenses serait induite par la réalisation des investissements contenus dans le Plan national de développement. Les dépenses totales représenteraient en moyenne 26,8% du PIB sur la période 2020-2024. Les dépenses courantes progresseraient (+2,5%), notamment, sous l'effet de l'évolution de la masse salariale (+5,7%) et des transferts (+3,0%). Les charges d'intérêts connaîtront une hausse moyenne de 2,9%. Les dépenses d'investissement progresseraient en moyenne de 14,5% sur la période sous revue.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme du Togo est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec les objectifs de développement économique et financier à moyen et long termes définis à partir des orientations du Plan National de Développement (PND). Il est également cohérent avec le Programme économique et financier conclu le 05 mai 2017 avec le FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Dans l'ensemble, le profil des critères se caractériserait par une bonne tenue des critères sur toute la période couverte par le Programme. Tous les critères de convergence seraient respectés durant la période du programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2020-2024 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés en 2020 et sur la durée du Programme

- **Pertinence des hypothèses**

Les facteurs explicatifs mentionnés ci-dessus dans le PPC en ce qui concerne le secteur réel pourraient permettre d'atteindre l'objectif d'un taux de croissance moyen de 6,1%. Toutefois, la réalisation de cette performance nécessite le maintien d'un climat socio-politique apaisé, afin de favoriser les investissements privés qui sont présentés dans le Programme comme le moteur de la croissance. En outre, les dispositions devraient être prises en vue de la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI qui donnerait un bon signal pour le renforcement graduel de la confiance du secteur privé.

En ce qui concerne les finances publiques, la baisse des dépenses totales rapportées au PIB (+27,3% en 2020 à +26,7% en 2024) et la stagnation des dépenses d'investissement public rapportées au PIB (+11%) ainsi projetées semble contraster avec les ambitions de croissance prévue. La réalisation des investissements prévus dans les secteurs prioritaires à savoir, les infrastructures et les secteurs sociaux (santé, éducation et agriculture), au titre du Programme, pourrait être compromise si la mobilisation des ressources prévues dans le cadre du programme ne se réalisait pas.

S'agissant de la dette publique, les prévisions du taux d'endettement qui passerait de 64,1% en 2020 et 48,6% en 2024, soit une baisse de 15,5 points de pourcentage sur la période du Programme paraissent trop optimistes au regard des tendances passées.

2.8.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les performances de l'économie togolaise se poursuivraient en 2020 et permettraient de réaliser une croissance autour de 5,5%. Les Autorités prévoient une évolution favorable des recouvrements et des différents secteurs d'activité économique.

L'évaluation du présent Programme pluriannuel montre que le Togo respecterait les conditions de convergence sur la période 2020-2024, avec un important effort de réduction du niveau du taux d'endettement, grâce à une bonne maîtrise des dépenses publiques qui devrait conduire à une amélioration continue du solde budgétaire. De ce fait, la Commission juge le Programme du Togo conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

L'analyse dudit Programme pluriannuel révèle que l'atteinte des objectifs visés dépendra de la mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires, et de la bonne orientation des investissements privés, dans un environnement socio-politique apaisé. A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités togolaises à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les efforts de mobilisation des recettes fiscales ;
- la rationalisation des dépenses courantes ;
- les efforts de saine gestion de la dette publique ;
- les travaux de rénovation des comptes nationaux et leur prise en compte dans les modèles de prévision.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Togo

	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		(PI)	(PR)					
Critères de 1er rang								
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-0,8	-0,4	-2,2	-1,5	-0,6	-1,2	-1,4	-1,4
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,9	$\leq 3\%$	0,6	$\leq 3\%$				
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	73,6	69,2	69,0	64,1	60,2	56,4	52,4	48,6
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	36,6	32,2	31,6	34,4	31,6	30,5	29,5	28,8
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	18,4	21,5	20,9	20,0	20,3	20,0	20,1	20,0
Taux de croissance du PIB								
	4,9	5,0	5,3	5,5	5,9	6,1	6,4	6,6

Sources : CNPE Togo, Commission de l'UEMOA (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2019, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,6% comme en 2018, dans un contexte de stabilité des prix. Le taux d'inflation serait de -0,7% contre 1,2% en 2018, en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des Etats membres. Pour 2020, il est également attendu un taux de croissance de 6,6%.

L'exécution des opérations financières des Etats en 2019, se traduirait par une réduction du déficit budgétaire global, en liaison, principalement, avec un bon niveau de mobilisation des recettes et dons et une maîtrise des dépenses courantes. Le déficit global représenterait 3,0% du PIB contre 3,8% en 2018. Pour 2020, le déficit global représenterait 2,7% du PIB.

Rapporté au PIB, le déficit courant extérieur augmenterait de 0,1 point par rapport à 2018, pour ressortir à 6,5% en 2019.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 505,8 milliards ou 1,8%, pour ressortir à 28.232,6 milliards à fin août 2019. Les dépôts se sont accrus de 524,2 milliards ou 2,4% tandis que la circulation fiduciaire a diminué de 18,4 milliards ou 0,3%.

En matière de convergence, six (6) Etats membres respecteraient les trois (3) critères de premier rang en 2019, contre deux (2) Etats en 2018. Pour 2020, tous les Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang.

3.1. PRODUCTION

Le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait en 2019, avec un taux de croissance de 6,6% comme en 2018, porté par une bonne performance de tous les secteurs.

La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec la hausse de la production agricole consécutive aux bonnes conditions pluviométriques et à la poursuite des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Le secteur secondaire serait porté par la bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et le dynamisme des industries extractives et agroalimentaires. Les performances du secteur tertiaire proviendraient de la bonne tenue des branches « commerce » et « transports et communications ». L'évolution du commerce serait en relation avec la commercialisation des produits agricoles. Les résultats attendus au niveau des transports s'expliqueraient par la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires, alors que la bonne tenue des communications serait en rapport avec les différentes innovations des sociétés de télécommunication et la promotion de nouveaux services.

Par pays, le taux de croissance en 2019 se présenterait comme suit : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,0%), Côte d'Ivoire (+7,5%), Guinée-Bissau (+5,1%), Mali (+5,6%), Niger (+6,3%), Sénégal (+6,0%) et Togo (+5,3%).

En perspective, la dynamique de l'activité économique dans l'Union en 2020, se consoliderait avec un taux de croissance de 6,6% identique à celui de 2019. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,4%), Côte d'Ivoire (+7,3%), Guinée-Bissau (+5,6%), Mali (+4,9%), Niger (+6,0%), Sénégal (+6,8%) et Togo (+5,5%).

Les principaux risques qui pèsent sur ces perspectives sont, notamment, la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, le durcissement des conditions sur les places financières internationales, le maintien de la fermeture des frontières terrestres du Nigéria, l'évolution défavorable des cours des matières premières et l'instabilité sociopolitique pouvant découler des échéances électorales prévues dans certains Etats membres.

Graphique 10: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union 2015-2019



Source : Commission de l'UEMOA

3.2. PRIX ET INFLATION

En 2019, la hausse des prix devrait rester modérée en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des Etats membres et l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international. Sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2019, les prix ont baissé de 1,1% contre une hausse de 1,3% au cours de la même période en 2018. Cette évolution résulte de la variation des prix des fonctions ci-après, « Alimentation et boissons non alcoolisées » (-2,4%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+2,7%), « Articles d'habillement et chaussures » (+0,1%), « Transport » (+1,2%), « loisir et culture » (+2,5%), « Restaurant et hôtel » (-0,7%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+1,4%), « Biens et services divers » (+1,6%). Pour l'ensemble de l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen serait de -0,7% contre 1,2% en 2018.

Tous les États membres, respecteraient la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation en 2019, se présenterait comme suit : Bénin (-1,3%), Burkina Faso (-3,1%), Côte d'Ivoire (0,6%), Guinée-Bissau (0,9%), Mali (-2,4%), Niger (-2,4%), Sénégal (1,2%) et Togo (0,6%). Pour 2020, au regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution des cours sur le marché international, la hausse des prix resterait modérée.

3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières des Etats se traduirait en 2019 par une baisse du déficit global, hors dons, et du déficit global. Les recettes totales et dons progresseraient de 18,0% pour représenter 20,4% du PIB contre 18,6% en 2018. Cette progression serait induite par un accroissement des recettes fiscales de 16,4%, entraînant un taux de pression fiscale de 15,6% contre 14,4% en 2018. Le niveau attendu des recettes fiscales serait impulsé par les mesures d'élargissement d'assiettes ainsi que le renforcement des contrôles, de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande et de l'interconnexion des régies. Les progressions relativement fortes sont attendues au Mali (+35,9%), au Sénégal (+22,4%) et au Togo (+22,4%). Par pays, le taux de pression fiscale en 2019 se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (17,8%), Côte d'Ivoire (16,6%), Guinée-Bissau (8,0%), Mali (14,9%), Niger (10,8%), Sénégal (17,4%) et Togo (20,9%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 7,9% pour représenter 1,9% du PIB en 2019 en lien avec le recouvrement des droits de licence sur les compagnies de téléphonie mobile.

Les dons seraient en hausse de 28,1% pour représenter 2,3% du PIB en 2019 contre 2,0% en 2018.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 12,5% pour représenter 23,4% du PIB. La progression résulterait, principalement, des hausses en Guinée-Bissau (+22,3%), au Mali (+33,5%), au Sénégal (+16,0%) et au Togo (+19,0%). Elle serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 12,7% et des dépenses courantes en hausse de 10,6%. Les paiements au titre des intérêts de la dette augmenteraient de 15,2%. Les hausses les plus importantes seraient enregistrées au Bénin (+22,2%), en Côte d'Ivoire (+22,5%), en Guinée-Bissau (+96,8%), et au Mali (+20,3%). La masse salariale progresserait de 11,5% pour représenter 6,1% du PIB. Les plus importantes hausses de la masse salariale seraient observées au Burkina Faso (+20,0%), en Guinée-Bissau (+22,1%) et au Mali (+26,4%).

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les plans de développement en cours de mise en œuvre dans la plupart des Etats membres. La hausse attendue serait particulièrement élevée en Guinée-Bissau (+35,8%), au Mali (+34,3%) au Sénégal (+27,2%) et au Togo (+40,7%). La situation dans les autres pays se présenterait comme suit : Bénin (+1,3%), Burkina Faso (-1,1%), Côte d'Ivoire (+2,8%) et Niger (+7,3%).

Au total en 2019, le déficit global, représenterait 3,0% du PIB contre 3,8%. Hors dons, il se situerait à 5,3% en 2019 contre 5,7% en 2018.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2019 à 45,7% contre 46,4% en 2018.

En 2020, le solde global, dons compris, sur le PIB nominal serait de -2,7% contre -3,0% en 2019. Quant au solde global, hors dons, il serait de -5,0% du PIB nominal contre -5,3% en 2019. L'amélioration de ces soldes résulterait de la hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus importante des recettes.

Les recettes totales progresseraient de 7,9% pour représenter 20,3% du PIB, en relation avec l'accroissement des recettes fiscales de 10,1%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 15,8%. Cette évolution serait favorisée par la poursuite des efforts des Etats membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale. Par pays, le taux de pression fiscale en 2020 se présenterait comme suit : Bénin (11,2%), Burkina Faso (17,9%), Côte d'Ivoire (16,8%), Guinée-Bissau (8,0%), Mali (15,8 %), Niger (11,5%), Sénégal (17,7%) et Togo (20,0%). Les recettes non fiscales baisseraient de 7,9% pour représenter 1,7% du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% pour représenter 23,1% du PIB en 2020, contre 22,4% en 2019. Cet accroissement serait principalement imputable aux dépenses en capital qui s'accroîtraient de 12,3%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Les dépenses courantes augmenteraient de 4,2%, en relation avec l'accroissement de la masse salariale de 5,0% et des intérêts de la dette de 20,3%. Les plus importantes hausses de la masse salariale seraient observées au Sénégal (+9,9%) et au Togo (+12,6%). Pour les intérêts de la dette, le Burkina Faso (+23,4%), la Côte d'Ivoire (+17,3%), le Mali (+19,2%), le Sénégal (+33,5%) et le Togo (+28,0%) enregistreraient les plus fortes augmentations.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 45,1% en 2020, contre 45,7% en 2019. Il convient de relever la forte progression du service de la dette, en liaison avec l'augmentation de la dette intérieure.

3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La situation extérieure de l'Union se traduirait, en 2019, par un solde global excédentaire de 609,6 milliards, après 1.088,2 milliards en 2018. Le maintien du solde positif de la balance des paiements s'expliquerait par la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que couvrir le déficit des transactions courantes, attendu en nette détérioration.

Le déficit courant s'accroîtrait de 9,9%, pour ressortir à 4.913,2 milliards en 2019, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+8,5%), subséquente au repli attendu des cours du cacao, du coton, de l'or et du pétrole, dans un contexte de fléchissement du volume des ventes de cacao et d'or. Les expéditions de cacao seraient affectées par l'incidence de la maladie du « swollen shoot » sur les cacaoyers en Côte d'Ivoire. Quant à la baisse du volume d'exportation d'or, elle serait en rapport avec l'épuisement des réserves de certaines mines notamment (Semos et Morila) au Mali. Rapporté au PIB, le déficit courant augmenterait de 0,1 point par rapport à 2018, pour ressortir à 6,5% en 2019.

En tenant compte des évolutions attendues du compte de capital, le besoin de financement pour 2019 ressortirait à 3.451,1 milliards, contre 3.109,8 milliards en 2018 et serait couvert par les entrées nettes au titre du compte financier.

Les flux nets au titre du compte financier ressortiraient à 4.060,7 milliards en 2019, en repli de 5,2% du fait de la baisse du niveau de mobilisation de ressources par les Etats sur les marchés financiers internationaux. En effet, pour 2019 un montant d'environ 1.030 milliards est prévu être mobilisé par le Bénin, la Côte d'Ivoire et la BOAD, contre une réalisation de 2.010,9 milliards un an plus tôt par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

En liaison avec ces évolutions, une consolidation des avoirs de réserve de la Banque Centrale serait enregistrée, avec un ratio en mois d'importation de biens et services qui s'établirait à 4,7 mois en 2019 comme en 2018.

Pour l'année 2020, il est attendu une détérioration du déficit courant qui ressortirait à 6,7%, après 6,5% en 2019. Cette évolution serait liée à la hausse des acquisitions de biens d'équipement au Sénégal dans un contexte de mise en place des capacités de production de pétrole à partir de 2022. Toutefois cette tendance des importations serait atténuée par un redressement des ventes de cacao.

L'excédent du compte de capital ressortirait, pour sa part, à 1.526,6 milliards contre 1.462,1 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse des dons-projets dans certains pays de l'UEMOA.

Les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier seraient en baisse de 3,0%, en raison notamment du repli des investissements de portefeuille (-75,5%), en l'absence d'intervention des Etats sur les marchés financiers internationaux. Cette évolution serait toutefois atténuée par la progression des flux nets au titre des investissements directs étrangers (+18,5%).

Néanmoins, les flux financiers attendus devraient permettre de couvrir le besoin de financement évalué à 3.873,2 milliards, pour dégager un excédent global de 65,0 milliards plus faible que le niveau atteint une année plus tôt, soit 609,7 milliards.

3.5. SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union à fin août 2019, comparée à celle à fin décembre 2018, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Les Actifs Extérieurs Nets (AEN) des institutions de dépôt de l'Union se sont renforcés de 200,9 milliards en huit mois, en liaison avec la consolidation des AEN de la BCEAO (+173,6 milliards). Les réserves officielles de change de la Banque Centrale se sont établies à 8.697,9 milliards, en hausse de 136,9 milliards par rapport à décembre 2018. Cette amélioration du niveau des réserves a été induite notamment par la mobilisation des ressources extérieures par certains Etats ainsi que par l'impact de la réévaluation de l'or qui profite du relèvement des cours de l'once d'or sur le marché.

L'encours des créances intérieures a progressé de 693,5 milliards ou 2,3%, depuis le début de l'année, pour s'établir à 30.715,3 milliards, en liaison avec la hausse des créances sur l'économie et des créances sur les administrations publiques centrales (APUC).

Le taux de croissance des créances sur l'économie a ralenti pour s'établir à 1,3% à fin août 2019 contre 8,7% en décembre 2018. Elle est portée essentiellement par la hausse des crédits bancaires aux ménages (+288,2 milliards ou +4,5%), aux sociétés publiques (+17,7 milliards ou +1,1%) et aux entreprises privées non financières (+104,4 milliards ou +0,8%). Les prêts aux sociétés financières non bancaires se sont, quant à eux, contractés de 73,7 milliards ou -19,3%.

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les APUC de l'UEMOA se sont établies à 8.512,8 milliards, en hausse de 402,3 milliards par rapport à leur niveau, huit mois auparavant. En 2018, la progression était de 833,5 milliards. Cette évolution

est notamment liée au recours de plus en plus important par les Etats aux ressources extérieures pour le financement de leur déficit.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 505,8 milliards ou 1,8%, pour ressortir à 28.232,6 milliards. Les dépôts se sont accrus de 524,2 milliards ou 2,4% tandis que la circulation fiduciaire a diminué de 18,4 milliards ou 0,3%.

Encadré : Travaux de rebasage des PIB et de migration vers le SCN 2008 dans les Etats membres de l'UEMOA

Dans le cadre de la mise aux normes internationales des comptes nationaux, du renforcement de leur qualité et de leur harmonisation, les Etats membres ont engagé, sous l'impulsion de la Commission de l'UEMOA, à travers le Programme Statistique Régional (PSR), des travaux de rebasage de leurs comptes nationaux et de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008).

Tous les Etats ont engagé lesdits travaux avec des niveaux d'avancement différents.

Au Bénin, la nouvelle année de base retenue est l'année 2015, en remplacement de 2007 précédemment utilisée. Le rebasage et le passage au SCN 2008 ont conduit à une réévaluation de PIB de 36,4% pour 2015.

Au Burkina Faso, l'année 2015 est la nouvelle année de base en remplacement de l'année 1999. Le rebasage et l'application du SCN 2008 ont conduit à une réévaluation du PIB de 2015 à la hausse de 13,5%.

En Guinée-Bissau, les travaux effectués avec 2015 comme année de base en remplacement de 2005 ont conduit à la réévaluation du PIB de 2015 à la hausse de 10,0%.

Au Niger, les travaux effectués avec 2015 comme nouvelle année de base, en remplacement de 2006, ont conduit à une réévaluation du PIB de 2015 à la hausse de 33,3%.

Au Sénégal, la nouvelle année de base retenue est 2014 en remplacement de l'ancienne qui était 1999. Les travaux réalisés ont conduit à une réévaluation du PIB de 2014 à la hausse de 29,6%.

La Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo sont dans le processus de rebasage de leurs comptes et d'application des normes du SCN 2008. Il convient de signaler que l'année 2015 a été retenue comme année de base pour les deux premiers pays et 2016 pour le Togo.

La rénovation des comptes nationaux des Etats membres a pour impact la réduction des ratios de déficits budgétaires et des taux d'endettement des Etats membres. A contrario, elle induit une baisse des taux de pression fiscale.

3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

3.6.1. Etat de convergence en 2019

L'état de convergence en 2019, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal, supérieur ou égal à -3%**

Deux (2) Etats membres, la Guinée-Bissau (-3,7%) et le Sénégal (-3,8%) ne respecteraient pas ce critère. Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Bénin (-2,2%), Burkina Faso (-2,9%), Côte d'Ivoire (-3,0%), Mali (-2,4%), Niger (-2,9%), et Togo (-2,2%). Pour 2020, tous les Etats membres respecteraient ce critère.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an**

Tous les États membres respecteraient ce critère en 2019. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (-1,3%), Burkina Faso (-3,1%), Côte d'Ivoire (0,6%), Guinée-Bissau (0,9%), Mali (-2,4%), Niger (-2,4%), Sénégal (1,2%) et Togo (0,6%). Pour 2020, tous les Etats membres respecteraient ce critère.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, inférieur ou égal à 70%**

Tous les États membres respecteraient ce critère en 2019. Par pays, le taux d'endettement se présenterait comme suit : Bénin (40,5%), Burkina Faso (43,1%), Côte d'Ivoire (47,9%), Guinée-Bissau (46,7%), Mali (36,7%), Niger (35,8%), Sénégal (52,5%) et Togo (69,0%). Pour l'année 2020, tous les Etats membres respecteraient ce critère.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%**

Trois (3) Etats membres respecteraient ce critère en 2019. Il s'agit du Niger (+34,1%), du Sénégal (+30,5) et du Togo (+31,6). Pour les autres Etats membres, le ratio varie entre 38,9% (Mali) et 55,4% (Burkina Faso). En 2020, le Niger, le Sénégal et le Togo respecteraient ce critère.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 20%**

Seul le Togo respecterait ce critère en 2019 avec un taux de 20,9%. Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (17,8%), Côte d'Ivoire (16,6%), Guinée-Bissau (8,0%), Mali (14,9%), Niger (10,8%) et Sénégal (17,9%). Le Togo demeurerait le seul Etat membre à respecter ce critère en 2020.

Au total, au 31 décembre 2019, horizon de convergence fixé par l'Acte additionnel n°01/2015/CEG/UEMOA, six (6) Etats membres respecteraient l'ensemble des trois (3) critères de premier rang. La Guinée-Bissau et le Sénégal ne les respecteraient pas.

Au regard des dispositions du Règlement n°10/2007/CM/UEMOA, notamment, en son article premier et tenant compte du fait que les six (6) pays qui respecteraient les trois critères de premier rang, représenteraient plus de 65% (environ 81%) du PIB nominal de l'Union, les conditions de convergence seraient réunies en 2019.

Toutefois, les conditions d'accès à la phase de stabilité, à compter du 1er janvier 2020, ne sont pas réunies, faute d'avoir réalisé les conditions de convergence de manière durable, c'est-à-dire au cours des deux (2) dernières années (2017, 2018), en référence à l'Article 16 de l'Acte additionnel.

Au regard des Programmes pluriannuels 2020-2024, si les efforts d'ajustement des Etats se maintiennent, les conditions d'accès à la phase de stabilité seraient remplies à partir de 2021.

4. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les bons résultats macroéconomiques observés au cours des cinq dernières années se poursuivraient en 2019. En matière de convergence, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, tous les autres Etats membres respecteraient l'ensemble des critères de convergence de premier rang contre aucun en 2018. Ainsi, les conditions de convergence seraient réunies en 2019.

Pour 2020 et sur la durée du Programme, les prévisions indiquent que les perspectives de convergence restent favorables. En effet, tous les Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang. Dans ces conditions, l'accès à la phase de stabilité seraient remplies à partir de 2021.

Toutefois, ces résultats dépendront, principalement, des efforts de mobilisation des recettes et l'amélioration de l'efficacité de la dépense d'une part, et la bonne exécution des Programmes Economiques et Financiers, d'autre part.

Pour assurer la convergence des économies, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en place ou en œuvre :

- des actions visant le renforcement de l'environnement sécuritaire ;
- des mesures garantissant un climat sociopolitique apaisé, notamment, lors des prochaines échéances électorales ;
- des stratégies d'accélération de la croissance économique et de promotion de l'emploi ;
- des réformes structurelles et des politiques sectorielles en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des innovations technologiques afin de favoriser le développement des activités économiques ;
- d'une gestion saine et prudente des dépenses publiques à travers l'effectivité de la budgétisation en mode programme ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par entre autres, une accélération de la mise en œuvre du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres.

Par ailleurs, les Etats membres sont invités à accélérer la mise aux normes internationales de leurs statistiques, en particulier leurs comptes nationaux.

5. ANNEXES

Tableau 9 : ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2019

		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2019 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2017 ET 2018								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2019	2018	2017
		1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme $\geq -3\%$)	-2,2	-2,9	-3	-3,7	-2,4	-2,9	-3,8	-2,2	6
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	-1,3	-3,1	0,6	0,9	-2,4	-2,4	1,2	0,6	8	7	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	40,5	43,7	47,9	46,7	36,7	35,8	52,5	69,0	8	7	7
4	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 25\%$)	41,0	55,4	40	55,2	38,9	34,1	30,5	31,6	3	2	3
5	Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)	11,0	17,8	16,6	8,0	14,9	10,8	17,4	20,9	1	0	1
2019		3	3	3	2	3	4	3	5			
2018		2	2	2	3	3	1	3	4			
2017		2	2	2	3	3	2	4	4			